



RAPPORT ANNUEL 2024

Unités de production



Zwahlen & Mayr Constructions Métalliques

Avec sa capacité annuelle de production de 4'000 tonnes, Zwahlen & Mayr compte parmi les plus importants charpentiers métalliques de Suisse. Son outil de production particulièrement performant lui permet de fabriquer des éléments de près de 70 tonnes et de plus de 40 mètres de longueur.

Bien que spécialisée dans les ouvrages importants de fort tonnage (ponts routiers et ferroviaires, stades), Zwahlen & Mayr peut également réaliser pour ses clients des passerelles piétonnes, des halles industrielles ou des ouvrages spéciaux de tous types.

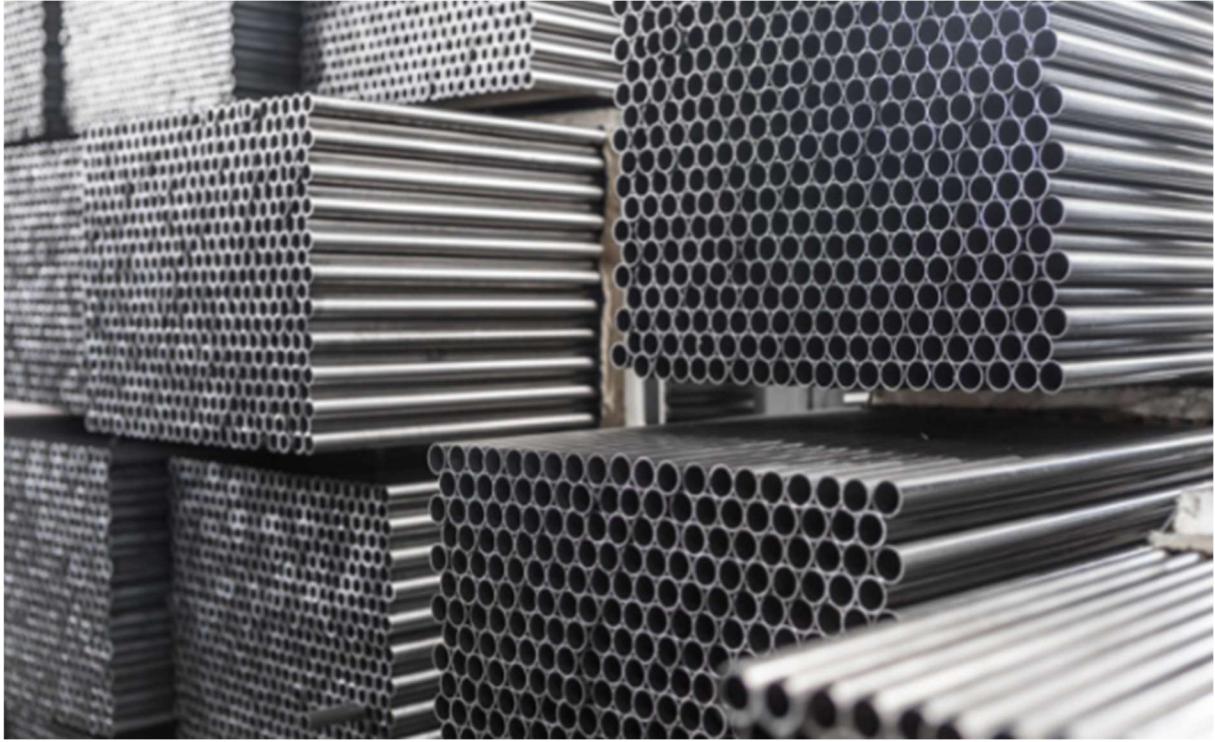


Zwahlen & Mayr Tubes Inox

Depuis 1980, Zwahlen & Mayr produit à Aigle des tubes en acier inoxydable et alliage de nickel, destinés aux échangeurs de chaleur de l'industrie chimique, alimentaire, pétrochimique et pour les centrales électriques ; fabriqués par profilage et soudage, ces tubes répondent à des exigences élevées d'étanchéité et de fiabilité.

Dès 1990, Zwahlen & Mayr s'est aussi spécialisé dans la fabrication de tubes étirés de haute précision utilisés dans l'industrie automobile, pharmaceutique, pneumatique et les instruments de mesures.

Zwahlen & Mayr est devenu leader dans son domaine et exporte une part importante de sa production dans le monde entier.



Sommaire

Ordre du jour de l'assemblée générale	6
---------------------------------------	---

Comptes annuels établis selon les normes Swiss GAAP RPC

Rapport du Conseil d'Administration	9
Compte de résultat	14
Bilan	15
Variation des fonds propres	17
Tableau des flux de trésorerie	18
Notes aux états financiers	19
Rapport du réviseur des comptes	37

Gouvernance d'entreprise

Structure actionnariale	42
Structure du capital	43
Conseil d'Administration	44
Direction	47
Rémunération, participation et prêts	48
Droits de participation des actionnaires	49
Prises de contrôle et mesures de défense	50
Organe de révision	50
Politique d'information	51

Rapport de rémunération

Rapport de rémunération	52
Rapport de l'organe de révision	55

Comptes statutaires

Compte de résultat	57
Bilan	58
Notes aux états financiers statutaires et proposition de répartition du bénéfice disponible	60
Rapport de l'organe de révision	63

Assemblée Générale ordinaire

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire le mardi 8 avril 2025 à 17.00 h à la cantine de l'usine, Route Industrielle 18, 1860 Aigle. (Liste des présences dès 16.30 h)

Ordre du jour de l'assemblée générale avec proposition du Conseil d'Administration

1. Commentaires du rapport annuel, des comptes statutaires et des comptes de l'exercice 2024

2. Rapports de l'organe de révision

3. Décisions relatives à :

a. Approbation du rapport annuel de l'exercice 2024

Proposition : Approbation

b. Approbation des comptes annuels établis selon les normes Swiss GAAP RPC et statutaires de l'exercice 2024

Proposition : Approbation

c. Emploi du bénéfice au bilan

Proposition :

Report de résultat de l'exercice précédent	CHF	11'162'655
Résultat de l'exercice 2024	CHF	- 611'340
Bénéfice à disposition de l'Assemblée générale	CHF	<u>10'551'315</u>

Report à nouveau

CHF 10'551'315

d. Décharge aux membres du Conseil d'Administration

e. Proposition : Décharge à tous les membres

4. Elections

a. Conseil d'Administration et Président du Conseil d'Administration

a1 Election de M. Jack Bader pour une année et son élection comme Président du Conseil d'administration au cours du même vote

a2 Election de M. Jessy Bader pour une année

a3 Election de M. Thierry Bader pour une année

b. Comité de rémunération

b1 Election de M. Jack Bader

b2 Election de M. Jessy Bader

b3 Election de M. Thierry Bader

c. Organe de révision des comptes annuels établis selon les normes Swiss GAAP RPC et statutaires :

Le Conseil d'Administration propose l'attribution du mandat à la Fiduciaire Forvis Mazars à Lausanne pour l'exercice 2025

d. Représentant indépendant

Le Conseil d'Administration propose de réélire M. Laurent Nicod, notaire-avocat, Etude Nicod SA, Avenue du Théâtre 2 à Monthey en qualité de représentant indépendant de Zwahlen et Mayr S.A. pour un mandat d'une année qui s'achèvera à la fin de l'assemblée générale ordinaire suivante.

5. Vote sur l'augmentation à posteriori de l'enveloppe 2024 du Conseil d'Administration et sur la rémunération pour 2026 du Conseil d'Administration et de la Direction Générale

a1 Vote sur l'augmentation à postérieure de l'enveloppe 2024 du Conseil d'Administration

a2 Vote sur les rémunérations des membres du Conseil d'Administration pour 2026

a3 Vote sur les rémunérations de la Direction Générale

6. Divers et propositions individuelles

Comme indiqué au chapitre Gouvernance d'entreprise, page 49, chiffre 6.3 du rapport annuel 2023, toute demande d'inscription d'un objet à l'ordre du jour de l'assemblée générale 2025 devait nous parvenir au plus tard le 28 février 2025, de manière à ce que les délais légaux de publication de la présente convocation puissent être respectés.

Aucune proposition ne nous est parvenue dans le délai indiqué

Informations :

Le rapport annuel, les comptes annuels établis selon les normes Swiss GAAP RPC, les comptes statutaires et le rapport de l'organe de révision sont à la disposition des actionnaires durant le délai légal au siège de la société.

Un actionnaire de Zwahlen et Mayr S.A. ne peut être représenté à l'assemblée générale que par son représentant légal, par un autre actionnaire jouissant du droit de vote ou par le représentant indépendant (M. Laurent Nicod, notaire-avocat, Etude Nicod SA, Avenue du Théâtre 2, CP 1222, 1870 Monthey). Les procurations en faveur d'un membre d'un organe de la société ou d'un établissement dépositaire des titres au sens de l'Art 689 C et 689 D du CO sont interdites.

Un système de vote électronique pour l'Assemblée générale 2025 est disponible.

Les actionnaires qui souhaitent l'utiliser sont priés de s'adresser au service financier de la société ou auprès du représentant indépendant.

Le Conseil d'Administration

Aigle, le 18 mars 2025



Analyse générale conjoncturelle

L'année 2024 a témoigné d'une croissance économique globale modérée, estimée à 3,2% par le FMI. Cette croissance a été principalement freinée par une inflation persistante qui, malgré une tendance globale à la baisse, continue de se manifester fortement dans les secteurs des services et de l'alimentation. Les banques centrales des grandes économies ont oscillé entre la nécessité de stimuler la croissance par des politiques monétaires accommodantes et la nécessité de contrôler l'inflation par des politiques restrictives. Ces politiques ont majoritairement abouti à des hausses de taux d'intérêt, ce qui a ralenti les dépenses de consommation et les investissements des entreprises, créant un climat d'incertitude économique. En outre, les tensions commerciales et les instabilités politiques ont exacerbé les perturbations des chaînes d'approvisionnement, contribuant à des fluctuations imprévisibles des prix des matières premières, ce qui a posé des défis significatifs pour les industries dépendantes de ces ressources.

Dans la zone euro, la croissance a été particulièrement faible, avec une progression annuelle qui n'a pas excédé 0,7%. Les politiques monétaires restrictives ont été un frein notable, surtout pour les entreprises dépendantes de financements à coût raisonnable pour leurs expansions ou opérations. Le ralentissement industriel a été palpable, particulièrement dans les secteurs manufacturiers qui ont souffert d'un manque de demande et de capacité d'investissement. En 2024, l'Europe a continué de promouvoir la transition énergétique vers des sources renouvelables, telles que l'éolien et le solaire. Cependant, malgré des progrès technologiques, ces énergies rencontrent encore des défis en termes de coûts et de fiabilité. Ces transitions, bien que bénéfiques à long terme, imposent toujours des coûts initiaux significatifs et génèrent des incertitudes opérationnelles pour les entreprises. Les industries traditionnellement énergivores ont été parmi les plus touchées, devant répercuter ces coûts dans leurs structures de prix ou chercher des efficacités opérationnelles accrues.

La Suisse a montré une relative stabilité économique, soutenue par une politique monétaire visant à équilibrer croissance et inflation. Cependant, le franc suisse fort a continué de présenter des défis pour le secteur exportateur. Une monnaie forte rend les produits suisses plus coûteux et moins compétitifs sur les marchés internationaux. Pour les industries spécialisées comme celle des produits manufacturés de haute technologie et de précision, cela a signifié une pression accrue sur les marges et une nécessité de revoir les stratégies de prix et de marché. En réponse, les entreprises ont dû développer des stratégies de couverture plus sophistiquées pour gérer les risques de change et maintenir la compétitivité de leurs offres à l'étranger.

Les métaux, tels que le nickel, le cuivre, et l'aluminium, ont connu des variations de prix significatives tout au long de l'année, en grande partie dues à la volatilité des politiques de production et des perturbations dans les chaînes d'approvisionnement. Ces fluctuations ont directement impacté les coûts pour les industries utilisatrices de ces matériaux, notamment notre segment des tubes inoxydables. La gestion des fluctuations de prix est devenue un enjeu essentiel, nécessitant une grande flexibilité dans les stratégies d'achat envisagées et, parfois des contrats à terme pour sécuriser les prix des matières premières vitales.

La transition énergétique a continué de s'accélérer avec un focus accru sur la réduction des émissions de carbone et l'adoption d'énergies renouvelables. Cette transition, bien que nécessaire pour des questions environnementales, a imposé des coûts additionnels significatifs pour les industries, en particulier celles dépendantes de grandes quantités d'énergie pour leur production. Les fluctuations des prix du pétrole et du gaz, combinées à des réglementations plus strictes sur les énergies renouvelables, ont créé un paysage complexe pour la planification énergétique. Les entreprises ont été forcées de diversifier leurs sources d'énergie, d'investir dans des technologies plus efficaces et de revoir leurs processus opérationnels pour intégrer ces nouvelles sources tout en contrôlant les coûts.

Face à ces défis, il est impératif pour ZM de continuer à innover et à s'adapter. La surveillance continue des tendances macroéconomiques et des marchés de matières premières, combinée à une gestion proactive des risques de change et énergétiques, sera essentielle pour maintenir la compétitivité. L'adaptabilité et la résilience resteront des valeurs clés pour naviguer dans un environnement économique en constante évolution et incertain. Suite à un premier semestre 2024 difficile où nous avons limité les effets négatifs évoqués précédemment, le second semestre s'est révélé extrêmement compliqué, avec une dégradation significative des résultats, malgré le recours au chômage partiel pour environ 35% de nos employés durant le troisième trimestre. Notre carnet de commandes a fortement diminué, impactant sévèrement les activités dans les secteurs des Tubes soudés et étirés. L'évolution des taux de change a continué à affecter nos marges, avec le franc suisse qui s'est apprécié, passant de 0.971 CHF/EUR en 2023 à 0.952 CHF/EUR en 2024, soit une baisse de 2%. Cette tendance s'est accentuée au cours de l'année, avec un passage de 0.961 CHF/EUR à 0.944 CHF/EUR au second semestre, réduisant notre

marge de 1.8% uniquement sur cette période. Ces facteurs ont fortement contribué au résultat négatif de l'exercice 2024. Dans ce contexte, nos produits d'exploitation se sont élevés à KCHF 38'750, représentant une baisse de 33.5% par rapport aux KCHF 58'231 réalisés en 2023. La forte réduction des ventes a directement affecté l'EBITDA, qui est négatif à KCHF -1'923, alors qu'il était positif de KCHF 2'743 l'année précédente. En comptant les amortissements, la perte opérationnelle (EBIT) atteint KCHF -4'245, contre un bénéfice de KCHF 842 en 2023. Avec les charges exceptionnelles, notamment en lien avec les tractations liées à la vente de la société pour KCHF 556, l'amende fiscale sur la TVA italienne de KCHF 152 et des charges financières nettes de KCHF 295, le résultat avant impôts est négatif à hauteur de KCHF -5'249. En tenant compte des impôts et ajustements pour impôts différés, le résultat final est négatif et se monte à KCHF -4'646, comparé au bénéfice de KCHF 707 de l'exercice précédent.

Unité Constructions Métalliques

L'année 2024 s'achève malheureusement comme anticipé dans notre rapport intermédiaire, avec de nombreuses difficultés. Le département Charpente Métallique a été particulièrement impacté par des défis majeurs. Malgré une expertise technique éprouvée et une position reconnue sur le marché, l'activité a subi des pertes en raison du report de plusieurs chantiers d'envergure.

L'annonce de la volonté et de la nécessité de céder l'entreprise a également entraîné une perte de confiance de certains partenaires et clients, rendant plus complexe l'acquisition de nouvelles commandes. Ces éléments ont eu un effet direct sur l'activité et la rentabilité du département.

L'exercice 2024 a enregistré une baisse du chiffre d'affaires, influencée par plusieurs facteurs :

- Le report de projets majeurs, entraînant une réduction du volume d'activité.
- Un ralentissement de la demande lié aux incertitudes entourant la cession de l'entreprise par notre actionnaire majoritaire.
- Une attitude prudente des investisseurs et partenaires face aux incertitudes pesant sur l'évolution de l'entreprise.

Malgré ces difficultés, le département Charpente Métallique a poursuivi son activité avec la même exigence de qualité, garantissant la satisfaction de ses clients. Des projets emblématiques, tels que les chantiers Rolex et l'héliportation des Hôpitaux de Genève, ont été menés à bien. Par ailleurs, le chantier complexe du Campus Santé permettra de maintenir une activité de montage jusqu'au printemps 2025.

Le manque de visibilité a rendu difficile toute adaptation stratégique impliquant des changements structurels, notamment l'acquisition de petites et moyennes affaires, qui nécessiterait de stabiliser voire d'augmenter les effectifs dédiés au montage et au suivi d'opérations.

Nous exprimons notre gratitude à l'ensemble de nos collaborateurs, clients et partenaires pour leur engagement et leur soutien dans cette période critique.

En 2024, les conditions économiques sont restées difficiles, prolongeant les défis déjà présents l'année précédente. Dans ce cadre persistant compliqué, notre chiffre d'affaires s'est élevé à KCHF 3'443, contre KCHF 5'677 en 2023.

Unité Tubes Inox

L'Allemagne, considéré comme l'un des moteurs industriels de l'Europe et notre principal marché, est en crise depuis 2023, contribuant significativement au ralentissement de notre activité. Le PIB allemand a connu des contractions successives, avec une réduction de 0.1% en 2023 et de 0.2% en 2024.

Les tendances du marché indiquent une persistance de la morosité économique, une situation que connaissent également nos concurrents.

Deux de nos secteurs principaux sont particulièrement touchés par cette crise. Le premier est le secteur pharmaceutique, qui après un pic d'activité post-COVID en 2021-2022, fait face à des stocks saturés et à une demande pratiquement nulle. Le second secteur est celui des échangeurs de chaleur pour l'industrie chimique et pétrochimique, où de nombreux projets ont été soit réduits, soit reportés en raison de l'instabilité globale.

Le prix du nickel a fluctué, passant de 16 000€ par tonne à la fin de 2023 à 21 000€ en mai 2024, avant de redescendre à 16 000€ à la fin de l'année.

Notre département de tubes soudés est confronté à une concurrence accrue et agressive, rendant l'obtention de nouvelles commandes plus difficile à obtenir. La force du franc suisse nous pénalise également sur le marché, limitant notre compétitivité pour les grosses commandes. Nous nous efforçons constamment d'accepter des commandes ayant des délais courts et nous sommes actuellement à la recherche de nouveaux fournisseurs de matières premières afin d'améliorer notre compétitivité et notre réactivité sur le marché. En effet, dans ce département, le coût des matières premières est déterminant pour l'obtention de commandes, représentant 60 à

70% du prix de vente. Nous avons également réussi à attirer de nouveaux clients opérant dans de nouveaux secteurs, où la demande est plus stable, contrairement au secteur des échangeurs de chaleur, qui connaît de grandes fluctuations.

Dans cette période difficile, nous avons constaté une réduction de 25% du tonnage par rapport à l'année précédente, entraînant une baisse de 14% du chiffre d'affaires. Cette diminution des ventes dans le secteur pharmaceutique est la principale raison du ralentissement observé dans cette branche d'activité.

Le secteur des tubes étirés a connu une forte baisse dans l'industrie pharmaceutique, déséquilibrant notre assortiment de produits. Nos clients pharmaceutiques, majoritairement des stockistes, ont accumulé des stocks élevés depuis 2023 et ont quasiment cessé de passer des commandes de réapprovisionnement. Le chiffre d'affaires de ce département a diminué de 36% par rapport à l'année précédente. Avant 2023, le marché pharmaceutique représentait 44% du tonnage total de tubes étirés, chiffre qui est tombé à 15% en 2024. En termes de chiffre d'affaires, cela correspondait à 24% (7 millions CHF) avant 2023, réduit à 9% (1.7 millions CHF) en 2024.

Par contre, notre nouvelle unité de tubes sans soudure a, en revanche, enregistré une augmentation de 32% de son chiffre d'affaires par rapport à 2023.

Dans ce climat économique incertain, nous gardons espoir de voir la fin de cette crise et aspirons à ce que nos clients du secteur pharmaceutique puissent rapidement renouveler leurs stocks. Bien que les prévisions du PIB en Allemagne suggèrent une légère amélioration avec une hausse prévue de 0.2% pour 2025, nous restons prudemment optimistes quant aux retombées positives pour notre secteur. Par ailleurs, nos efforts pour développer de nouveaux marchés et produits devraient commencer à porter leurs fruits en 2025, bien que l'ampleur de cet impact reste à évaluer avec le temps.

L'année 2024 a posé d'importants défis pour notre unité Tubes inox, marquée par une baisse conséquente des ventes de 22.6%, soit une diminution de KCHF 10'854. Cette situation s'explique entre autres par l'appréciation continue du franc suisse face à l'euro et les fluctuations marquées des prix des matières premières, observées surtout durant le second semestre mais surtout par un très fort recul des ventes, notablement dans les segments des Tubes étirés et certains marchés des Tubes soudés. Tandis que le chiffre d'affaires des Tubes sans soudure a connu une hausse de 32.5%, avec une augmentation de KCHF 1'521 atteignant KCHF 6'206, les autres segments, Tubes étirés et Tubes soudés, ont vu leur chiffre d'affaires diminuer respectivement de 35.5% et 14.2%. En effet, les ventes de tubes étirés ont chuté à KCHF 18'793, perdant KCHF 10'346, tandis que celles des tubes soudés ont atteint KCHF 12'246, en baisse de KCHF 2'029 comparé à l'année précédente.

Perspectives

En 2025, la croissance économique mondiale est attendue autour de 3.2%, selon les dernières prévisions et rester ainsi stable par rapport à 2024, mais toujours en dessous de la moyenne historique d'avant la pandémie. Cependant, cette croissance demeure contrastée selon les régions, avec des économies développées progressant plus lentement (autour de 1.8%) et des marchés émergents affichant une croissance plus dynamique, bien que sous pression en raison des tensions commerciales et des incertitudes macroéconomiques.

La Suisse devrait connaître une croissance modérée de 1.3% en 2025, soutenue par une inflation en baisse à 1.5%, offrant ainsi un environnement relativement stable pour les entreprises. Toutefois, le franc suisse, toujours perçu comme une valeur refuge en période d'incertitude économique et géopolitique, demeure sensible aux fluctuations des politiques monétaires internationales. Son appréciation récurrente face à l'euro et au dollar pourrait peser sur la compétitivité des exportateurs suisses, tandis qu'un assouplissement des politiques de la Banque nationale suisse (BNS) reste un facteur déterminant pour l'évolution des taux de change et le dynamisme du commerce extérieur.

Dans la zone euro, après plusieurs années de croissance atone, une amélioration progressive est attendue en 2025, avec une hausse du PIB estimée à 1.3%, soutenue par une stabilisation de l'inflation et un assouplissement progressif des taux d'intérêt. Cependant, cette reprise reste fragile et incertaine en raison de plusieurs facteurs géopolitiques et économiques.

D'une part, la nouvelle politique économique des États-Unis, marquée par un durcissement des mesures protectionnistes et la mise en place de nouveaux droits de douane, pourrait peser sur les exportations européennes, en particulier pour les secteurs industriels et manufacturiers fortement dépendants du commerce transatlantique. De plus, les tensions commerciales avec la Chine et la restructuration de l'économie chinoise ralentissent la demande pour les exportations européennes, accentuant l'incertitude.

D'autre part, les répercussions de la guerre en Ukraine continuent d'affecter les coûts énergétiques et la stabilité des chaînes d'approvisionnement, notamment en Allemagne, qui peine à relancer son industrie face à des prix encore élevés du gaz et de l'électricité. À cela s'ajoutent les tensions croissantes au Moyen-Orient, qui entretiennent une instabilité sur les marchés des matières premières, en particulier sur le pétrole et certaines ressources stratégiques essentielles à l'industrie européenne.

Ainsi, bien que la zone euro puisse bénéficier d'un léger regain d'activité, le contexte global marqué par des tensions géopolitiques et un climat économique incertain limite la portée de cette reprise et maintient un environnement de prudence pour les entreprises et les investisseurs.

En 2025, les politiques monétaires continueront à jouer un rôle déterminant dans l'équilibre entre soutien à la croissance et contrôle de l'inflation. Après plusieurs années de resserrement monétaire, la Banque Centrale Européenne (BCE) et la Réserve Fédérale Américaine devraient amorcer des baisses progressives des taux d'intérêt pour stimuler l'investissement et la consommation, bien que ces ajustements restent conditionnés par l'évolution de l'inflation et des tensions géopolitiques. L'inflation mondiale, qui avait atteint des niveaux critiques en 2022 et 2023, devrait poursuivre son repli en 2025, s'établissant autour de 4.2% puis 3.5% en 2026 selon le FMI, bien que des risques subsistent liés à la hausse des coûts salariaux et aux tensions sur les chaînes d'approvisionnement. En Europe, l'inflation devrait toutefois se rapprocher de l'objectif des 2% fixé par la BCE, permettant un assouplissement graduel de la politique monétaire.

L'industrie manufacturière européenne a subi des pressions en 2024, en raison de la faiblesse de la demande, des coûts énergétiques et des restrictions monétaires qui ont pesé sur les investissements. L'Allemagne, moteur industriel de la région, continue d'afficher une croissance faible en raison de la restructuration de son industrie automobile et des difficultés de son secteur chimique.

Toutefois, une certaine stabilisation est attendue en 2025, portée par la baisse des taux d'intérêt et par des mesures de soutien aux entreprises dans plusieurs pays européens. L'adaptation à un contexte de transition énergétique, la diversification des chaînes d'approvisionnement et l'investissement dans l'automatisation et la digitalisation restent des priorités pour renforcer la résilience du secteur industriel et manufacturier.

Malgré certains signes de stabilisation, 2025 reste marquée par des incertitudes économiques majeures, notamment les tensions commerciales issues de la nouvelle politique des Etats-Unis qui perturbent les échanges commerciaux et pourraient avoir un impact majeur les coûts des importations et des exportations. Ces tensions, si elles se confirment à moyen terme, pourraient redessiner les relations commerciales mondiales et influencer sur la compétitivité des entreprises européennes.

Les coûts énergétiques, bien qu'en baisse, demeurent un facteur de risque majeur pour certaines industries, notamment en Allemagne, en Europe du Nord et en Suisse. En Suisse, malgré une relative stabilité énergétique, la dépendance aux importations d'électricité et l'évolution des prix sur les marchés européens peut impacter la compétitivité des entreprises industrielles. En Allemagne et en Europe du Nord, les coûts élevés de l'énergie continuent de peser sur les secteurs manufacturiers et industriels, accentuant la nécessité d'investissements dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

Pour notre société exportant des tubes en acier inoxydable principalement vers la zone euro et les États-Unis, la situation du franc suisse par rapport à l'euro et au dollar américain demeure essentielle. Début 2025, le franc suisse a connu une légère dépréciation face à l'euro, avec un taux de change EUR/CHF oscillant autour de 0,95. Cette tendance est attribuée à une politique monétaire plus accommodante de la Banque nationale suisse (BNS), qui a abaissé son taux directeur de 1,0 % à 0,5 % en décembre 2024, en réponse à une inflation faible. En revanche, le dollar américain s'est renforcé en raison des incertitudes liées aux politiques commerciales des États-Unis, notamment les menaces de nouvelles hausses tarifaires. Cette situation a conduit à une appréciation du dollar face à plusieurs devises, y compris le franc suisse.

Pour l'année 2025, les prévisions indiquent une stabilisation du taux de change EUR/CHF, avec des fluctuations mineures autour de 0,95. Cette stabilisation est favorable pour ZM, car un franc suisse plus faible renforce la compétitivité de nos produits sur les marchés étrangers et améliore nos marges bénéficiaires. Toutefois, cette tendance, bien que positive, reste trop peu marquée et ne suffit pas à compenser pleinement les effets d'une devise encore trop fortement surévaluée, qui continue de peser sur notre compétitivité.

Cependant, la situation reste volatile et sujette à diverses influences extérieures, notamment les incertitudes géopolitiques et les politiques monétaires des principales banques centrales. Il est donc essentiel de continuer à surveiller attentivement l'évolution des taux de change et d'adapter notre stratégie en conséquence.

Les entreprises industrielles, dont Zwahlen et Mayr S.A., spécialisées dans la fabrication de tubes en acier inoxydable, doivent composer avec un climat d'affaires incertain et une demande encore hésitante. Les défis liés aux coûts de production, aux fluctuations des taux de change et aux pressions concurrentielles internationales restent au cœur des préoccupations, nécessitant une vigilance accrue et une capacité d'adaptation constante face aux évolutions du marché.

Notre stratégie qui repose sur une dynamique d'innovation permanente, l'exploration de segments de marché spécifiques, l'optimisation continue de nos processus et le renforcement de notre infrastructure industrielle reste primordiale. Ces axes de développement nous permettent de répondre aux attentes croissantes de nos clients et partenaires tout en consolidant notre expertise. Fidèles à nos valeurs, nous nous attachons à anticiper les évolutions du secteur et à renforcer notre position en misant sur l'agilité et l'excellence opérationnelle dans un contexte économique en constante mutation.

Au regard des analyses effectuées et des éléments évoqués précédemment, le Conseil d'administration considère que les résultats annuels, bien que très décevants, doivent être replacés dans le contexte d'une année 2024 particulièrement difficile et marquée par de nombreuses contraintes. Il tient à exprimer sa reconnaissance à l'ensemble des employés pour leur engagement et leur persévérance, qui ont été essentiels pour faire face à ces défis et assurer la continuité des activités de l'entreprise.

Dans un environnement en mutation rapide et marqué par une intensification de la concurrence, l'adaptabilité et la performance restent essentielles. Les évolutions réglementaires, notamment en lien avec les enjeux climatiques, pourraient redéfinir les cadres d'activité, rendant l'innovation et l'optimisation des ressources plus cruciales que jamais. C'est dans cette optique que nous poursuivons une politique d'investissement stratégique visant à renforcer nos capacités industrielles et à consolider notre position sur des marchés de niche à forte valeur ajoutée, avec le soutien de notre actionnaire principal.

Le Conseil d'administration tient à adresser ses sincères remerciements à l'ensemble de nos actionnaires, clients et partenaires pour leur fidélité et leur soutien constants. Il affirme avec détermination sa volonté de préserver l'excellence et la rigueur qui constituent les fondements de Zwahlen et Mayr SA, garantissant ainsi la pérennité de l'entreprise et la valorisation des intérêts de ses actionnaires.

Le Conseil d'Administration
Aigle, mars 2025

COMPTE DE RÉSULTAT
Etabli selon les normes Swiss GAAP RPC

En KCHF

	Note	2024	2023
Chiffre d'affaires net	2.1 / 2.2	40 688	53 776
Variation des travaux en cours	14	(1 243)	(95)
Variation des stocks produits finis et semi-finis		(1 105)	3 474
Autres produits d'exploitation	3	410	1 076
Total des produits d'exploitation		38 750	58 231
Matières premières, matières auxiliaires et approvisionnement	4	(20 446)	(28 032)
Services, jouissance de biens de tiers	5	(6 289)	(10 900)
Frais de personnel	6	(13 663)	(16 425)
Autres charges d'exploitation	7	(275)	(131)
Résultat opérationnel avant amortissements (EBITDA)		(1 923)	2 743
Amortissements	15 / 16	(2 322)	(1 901)
Résultat opérationnel (EBIT)		(4 245)	842
Charges financières	8	(1 292)	(1 255)
Produits financiers	8	997	560
Produits et charges exceptionnels / hors exploitation	2.3	(709)	672
Résultat avant impôts		(5 249)	819
Impôts sur le bénéfice	9	603	(112)
Résultat net de l'exercice		(4 646)	707
Attribuable aux :			
- Actionnaires de Zwahlen & Mayr SA		(4 646)	707
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation		70 200	70 200
Résultat par action (en CHF)		(66,18)	10,07

BILAN

Etabli selon les normes Swiss GAAP RPC

En KCHF

ACTIF

	Note	31.12.2024	31.12.2023
Liquidités et équivalents de liquidités	10	1 294	905
Créances clients	11	6 989	8 671
Créances clients, parties liées	11 / 17	-	652
Autres créances fiscales		1 167	817
Autres créances	12	1 074	633
Stocks	13	19 887	23 561
Travaux en cours	14	-	1 289
Actifs de régularisation	18	559	544
Total actif circulant		30 970	37 072
Terrains et immeubles		9 680	9 241
Installations techniques et équipements		9 789	7 897
Outillage industriel et commercial		626	11
Autres immobilisations corporelles		144	304
Immobilisations en cours		2 838	5 145
Immobilisations corporelles	15	23 077	22 598
Immobilisations incorporelles	16	-	-
Total actif à long terme		23 077	22 598
TOTAL ACTIF		54 047	59 670

BILAN

Établi selon les normes Swiss GAAP RPC

En KCHF

PASSIF ET FONDS PROPRES

		31.12.2024	31.12.2023
Dettes financières à court terme	19	4 936	3 833
Fournisseurs		5 841	6 059
Fournisseurs, parties liées	17	182	526
Avances sur travaux en cours	14	-	46
Impôts dus sur le résultat		39	48
Autres dettes fiscales		-	2
Autres créanciers		1 856	1 327
Part à court terme des engagements de leasing	20	643	827
Passifs de régularisation	18	930	824
Provisions à court terme	21	300	600
Total engagements à court terme		14 727	14 092
Dettes financières à long terme	19	416	751
Engagements de leasing à long terme	20	1 223	1 858
Impôts différés passifs	9	1 256	1 898
Total engagements à long terme		2 895	4 507
Capital-actions	22	14 040	14 040
Résultats accumulés		27 031	26 324
Résultat de l'exercice		(4 646)	707
Total fonds propres		36 425	41 071
TOTAL PASSIF ET FONDS PROPRES		54 047	59 670

Comptes annuels établis selon les normes Swiss GAAP RPC
Variation des fonds propres

En KCHF	Fonds propres			Total
	Capital-actions	Résultats accumulés	Résultat de l'exercice	
Etat au 1.1.2024	14 040	26 324	707	41 071
Transfert du résultat 2023	-	707	(707)	-
Dividendes versés	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-4 646	-4 646
Etat au 31.12.2024	14 040	27 031	-4 646	36 425
Etat au 1.1.2023	14 040	25 130	1 194	40 364
Transfert du résultat 2022	-	1 194	(1 194)	-
Dividendes versés	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	707	707
Etat au 31.12.2023	14 040	26 324	707	41 071

Comptes annuels établis selon les normes Swiss GAAP RPC
Tableau de flux de trésorerie

En KCHF	Note	2024	2023
Résultat après impôts		(4 646)	707
<u>Elimination des éléments sans incidences sur les liquidités :</u>			
- Amortissements	15 / 16	2 322	1 901
- Variations des provisions	21	(300)	-
- Ajustements de valeurs sur actifs circulants	11 / 13	324	336
- Charge d'impôts	9	(603)	112
- Différences de change non réalisées	8	(150)	35
- Produits d'intérêts	8	-	(6)
- Charges d'intérêts	8	199	199
- Augmentation/(Diminution) des dettes de leasing	20	-	1 494
<u>Variation du fonds de roulement:</u>			
- (Augmentation)/Diminution des créances d'exploitation		2 267	(1 230)
- (Augmentation)/Diminution des autres créances		(778)	1 010
- (Augmentation)/Diminution des stocks		3 674	(2 638)
- (Augmentation)/Diminution des travaux en cours		1 243	704
- (Augmentation)/Diminution des actifs de régularisation		(15)	26
- Augmentation/(Diminution) des fournisseurs		(737)	288
- Augmentation/(Diminution) des autres créanciers		527	(86)
- Augmentation/(Diminution) des passifs de régularisation		106	(144)
Impôts payés		(61)	-
Intérêts payés	20	(199)	(199)
Intérêts reçus	20	-	6
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles		3 173	2 515
Acquisition d'immobilisations corporelles	15	(2 801)	(1 162)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		(2 801)	(1 162)
Augmentation des dettes bancaires	19	1 103	2 000
Remboursement des dettes bancaires	19	(335)	(2 732)
Remboursement des leasings financiers	20	(819)	(1 277)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		(51)	(2 009)
Variation des liquidités et équivalents de liquidités		321	(656)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	10	905	1 714
Effet des variations de change		68	(153)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	10	1 294	905

Notes aux états financiers Swiss GAP RPC

1. Informations relatives à l'entreprise

Zwahlen et Mayr S.A. est une société anonyme de droit suisse dont le siège se trouve au Route Industrielle 18 à Aigle en Suisse. Les principales activités de Zwahlen & Mayr sont décrites dans la Note 2 ci-après.

1.1. Base de présentation

Les états financiers Swiss GAAP RPC de Zwahlen & Mayr ont été établis conformément à l'intégralité du référentiel des recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC) et donnent une image fidèle quant à la situation financière, patrimoniale et des résultats.

Les états financiers sont présentés en milliers de francs suisses (KCHF) et sont établis sur la base du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers mentionnés ci-après qui sont évalués à leur juste valeur.

1.2. Changements de principes comptables

Les méthodes comptables appliquées sont identiques à celles de l'exercice précédent.

1.3. Jugements comptables essentiels, estimations et hypothèses

Estimations et hypothèses

Les hypothèses clés, concernant les sources principales d'incertitude futures et autres concernant les estimations faites à la date du bilan et qui contiennent un risque significatif de générer un ajustement matériel des valeurs comptables des actifs et passifs sur le prochain exercice comptable, sont présentées ci-après :

Estimation des coûts de construction et des travaux en cours

L'évaluation des travaux en cours est effectuée sur la base de l'estimation des coûts et des produits engendrés par chaque projet. Les coûts globaux des projets sont établis à partir des offres des sous-traitants et fournisseurs ainsi que du calcul des coûts des propres prestations. L'évaluation des propres prestations provient d'une analyse des heures nécessaires à la réalisation de chaque projet au taux horaire de chacun des centres de coût utilisés.

L'évaluation des charges et produits d'un projet est effectuée mensuellement. Une attention plus soutenue est portée lors des résultats semestriels ainsi qu'à la date de clôture des comptes. Selon l'évolution de l'affaire, les valeurs comptables sont ajustées selon la méthode du pourcentage d'avancement (méthode PoC) pour obtenir une prévision à finir la plus proche possible de la réalité technique et financière de l'affaire.

La valeur comptable des travaux en cours actifs est de KCHF 0 au 31 décembre 2024 (2023 : KCHF 1'289) alors que celle pour les avances sur travaux en cours se monte à KCHF 0 au 31 décembre 2024 (2023 : KCHF 46).

1.4. Principes comptables essentiels

Conversion des monnaies étrangères

Dans la société, les transactions en devises étrangères sont converties au cours de change en vigueur au moment où elles sont effectuées. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la date du bilan. Les différences de change qui en résultent sont comptabilisées au compte de résultat.

La société présente ses comptes en CHF.

Chiffre d'affaires net

Le chiffre d'affaires comprend tous les produits des activités (Constructions métalliques, Tubes soudés, Tubes étirés, Tubes sans soudure), déduction faite des escomptes et des rabais. Les produits sont comptabilisés au moment de la livraison des prestations ou, pour les contrats de construction ou d'entreprise générale, en fonction du degré d'avancement.

Chiffre d'affaires et coûts des travaux en cours

Lorsque le résultat d'une commande en cours peut faire l'objet d'une évaluation fiable, les produits et coûts sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement de la prestation à fournir au jour du bilan. Le degré d'avancement est établi sur la base du rapport entre les coûts consentis jusqu'au jour de l'établissement du bilan et les coûts globaux estimés du contrat. A partir de l'instant où le client est d'accord sur les travaux complémentaires à réaliser et sur les suppléments de prix qui s'y rattachent, le produit correspondant est intégré dans l'affaire.

Les coûts des travaux sont comptabilisés comme une charge au cours de la période durant laquelle ils sont échus. S'il apparaît que l'ensemble des coûts des travaux dépassera le total des produits encaissés, la perte prévisible est comptabilisée immédiatement en charges.

Impôts sur le bénéfice

Les impôts sur le bénéfice de l'exercice englobent les impôts courants et les impôts différés. Les impôts courants correspondent aux impôts dus sur le bénéfice imposable de l'année et les éventuelles corrections d'impôts dus et récupérables sur le bénéfice imposable sur les exercices antérieurs. L'obligation fiscale actuelle est calculée en utilisant les taux d'imposition en vigueur à la date du bilan.

Les impôts différés sont calculés sur la différence entre la valeur comptable des actifs et passifs des états financiers et les assiettes fiscales correspondantes utilisées pour le calcul du bénéfice imposable. Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables. Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles et sur les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables seront disponibles pour compenser ces différences temporelles déductibles et pertes fiscales reportables. Ces impôts sont calculés selon la méthode du report variable sur la base des taux d'impôts attendus au moment de la concrétisation de la créance ou de l'engagement. Tout changement de taux d'impôt est enregistré au compte de résultat sauf s'il est lié directement à des éléments inscrits dans les fonds propres.

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'apparaît plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôts différés.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutable de compenser les actifs d'impôt courant avec les passifs d'impôt courant et lorsqu'ils se réfèrent à des impôts sur le bénéfice prélevé par la même autorité fiscale, au sein de la même entité, et lorsque la société entend liquider ses actifs et passifs d'impôts sur une base nette.

Instruments financiers dérivés

Les opérations à terme sur devises sont les seules positions regroupées sous cette catégorie. Après leur comptabilisation initiale, les actifs de cette catégorie sont évalués à leur juste valeur et les gains et pertes sont immédiatement reconnus en résultat.

Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités comprennent les avoirs en caisse, les avoirs bancaires et postaux ainsi que les placements à court terme d'une durée originale maximale de 90 jours.

Créances

Les créances clients sont évaluées aux montants facturés, sous déduction des corrections de valeur pour créances douteuses. Les provisions pour créances douteuses sont constituées sur la base de la différence entre le montant dû selon les termes contractuels de la facture et les flux de trésorerie futurs estimés. Le montant de la perte respective estimée est enregistré dans le compte de résultat, via l'utilisation des provisions pour créances douteuses.

Les créances dépréciées sont constatées en pertes quand elles sont jugées irrécouvrables.

Stocks

Les stocks de matières premières sont comptabilisés à la valeur la plus basse entre le coût d'achat et la valeur du marché. Les stocks de produits finis ou en cours sont comptabilisés à la valeur de réalisation au net de la marge. Le coût comprend les coûts directs des matières et, le cas échéant, les coûts directs de main d'œuvre, ainsi que les frais généraux de production encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Les sorties de stocks sont effectuées en utilisant la méthode du coût moyen pondéré.

Travaux en cours

Les commandes en cours réalisées pour des tiers sont évaluées au prix de vente net, y compris la marge bénéficiaire, évaluée avec prudence et calculée au prorata de l'avancement des travaux. L'évaluation est effectuée sur la base de la marge finale estimée. Pour les chantiers déficitaires, la perte finale estimée est provisionnée immédiatement.

La classification «actif» ou «passif» se détermine individuellement au niveau de chaque projet.

Le montant des commandes est comptabilisé sous le poste travaux en cours. Pour autant que les prestations fournies cumulées (coûts de réalisation de la commande plus bénéfice escompté) dépassent les versements déjà encaissés pour une commande donnée, le chiffre indiqué apparaît dans les actifs circulants. Si, après déductions des paiements encaissés, il reste un solde négatif, le chiffre indiqué apparaîtra dans les engagements à court terme. Les pertes prévisibles sur des travaux en cours sont couvertes par des provisions.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition, respectivement de production, déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles diminutions de valeur.

Ces valeurs incluent les dépenses qui sont directement attribuables aux acquisitions ou aux productions de biens. Les dépenses ultérieures sont incluses dans la valeur comptable de l'actif ou constatées séparément comme un actif distinct uniquement s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à cet actif seront générés et que son coût peut être déterminé avec précision. Tous les autres coûts de réparation et de maintenance sont constatés dans le compte de résultat au cours de la période où ils ont été encourus.

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains et des immobilisations en cours de construction, sont amorties linéairement sur la durée d'utilité de chaque objet. Les durées d'utilité des principales immobilisations corporelles sont :

✓ Immeubles	8 – 33 ans
✓ Installations techniques et équipements	12.5 ans
✓ Outillage industriel et commercial	4 ans
✓ Equipements informatiques et autres	5 ans

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises sont évaluées au coût déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles diminutions de valeur. Les immobilisations incorporelles générées en interne, à l'exception des frais de développement activés, ne sont pas portées au bilan et les dépenses y relatives sont comptabilisées en charges de l'exercice durant lequel elles sont encourues.

Toutes les immobilisations incorporelles ont des durées d'utilité définies et sont amorties linéairement sur les durées suivantes :

✓ Frais de développement	5 ans
✓ Droits de brevet	5 ans
✓ Développements informatiques	3 – 8 ans

Les immobilisations incorporelles résultant de coûts de développement de projets sont portées à l'actif uniquement lorsque on peut démontrer la faisabilité technique d'achèvement du projet afin de pouvoir l'utiliser ou le vendre, son intention d'achever le projet et sa capacité de l'utiliser ou de le vendre, la façon dont le projet générera des avantages économiques futurs probables, la disponibilité des ressources pour achever le développement ainsi que sa capacité à évaluer les dépenses relatives au projet de façon fiable.

Dépréciation des actifs

L'entreprise apprécie à chaque date de clôture s'il existe une indication qu'un actif a perdu de la valeur. En présence d'une telle présomption, il est fait une estimation de la valeur recouvrable de l'actif et une dépréciation est comptabilisée dans le compte de résultat lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Elle est déterminée pour chaque actif pris isolément, à moins que l'actif ne génère des flux de trésorerie largement dépendants d'autres actifs ou groupe d'actifs. Pour déterminer la valeur d'utilité, les flux futurs de trésorerie estimés sont actualisés en appliquant un taux d'actualisation avant impôt reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif.

Une dépréciation comptabilisée au cours d'exercices antérieurs est reprise en cas de changement dans les estimations de la détermination de la valeur recouvrable. La reprise est comptabilisée dans le compte de résultat jusqu'à hauteur de la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette d'amortissements, si aucune dépréciation de valeur n'avait été comptabilisée.

Leasing

Les contrats de leasing qui, économiquement parlant, sont assimilables à des acquisitions d'immobilisations avec un mode de financement spécifique sont rangés dans la catégorie des leasings financiers. Les immobilisations financées de cette manière sont comptabilisées initialement à la juste valeur du bien sous contrat ou à la valeur actualisée de toutes les redevances minimales de leasing si celle-ci est inférieure. La redevance de leasing est décomposée en deux éléments, soit un amortissement et un intérêt, cela afin d'obtenir le calcul d'un intérêt constant sur l'engagement financier pris. Les immobilisations sous leasings financiers sont amorties sur la durée d'utilisation estimée ou sur la durée du leasing si celle-ci est plus courte.

Les accords de leasing sans transfert de l'ensemble des profits et risques liés à la possession d'un objet en propriété sont rangés quant à eux dans la catégorie des leasings opérationnels.

Dettes bancaires

Les dettes bancaires comprennent un emprunt hypothécaire et un crédit COVID-19 cautionné, les avances à terme fixe ainsi que les découverts bancaires. Elles sont évaluées initialement à leur juste valeur puis elles sont ensuite évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Fournisseurs et autres créanciers

Les fournisseurs et autres créanciers sont évalués à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, puis ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque l'entreprise a une obligation actuelle résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable que l'entreprise sera tenue d'éteindre cette obligation et que le montant de l'obligation puisse être évalué de façon fiable. Les provisions sont évaluées sur la base de la meilleure estimation possible des dépenses nécessaires, pour éteindre l'obligation à la date du bilan. Lorsque l'effet est significatif, les flux de trésorerie attendus pour éteindre l'obligation sont escomptés. La provision est actualisée au taux du marché majoré le cas échéant d'un taux reflétant les risques spécifiques du passif.

Engagements envers le personnel

Les employés de Zwahlen et Mayr S.A. sont affiliés auprès d'une institution de prévoyance indépendante régie par le principe de primauté des cotisations. Celle-ci est financée par des contributions paritaires des employés et de l'employeur et les fonds de cette institution sont gérés de manière indépendante de la société. Les contributions de l'employeur sont comptabilisées à la charge du compte de l'exploitation de l'exercice. Les employés sont assurés contre les risques d'invalidité, de décès et pour la retraite.

Actifs et passifs éventuels

Les actifs et passifs éventuels sont des droits et des engagements possibles qui résultent d'événements passés et dont l'existence sera confirmée uniquement par la survenance ou la non-occurrence d'un ou de plusieurs événements futurs incertains sur lesquels l'entreprise n'a pas le contrôle total. Ces éléments sont présentés dans les notes le cas échéant.

Evénements postérieur à la date du bilan

La valeur des actifs et passifs à la date du bilan est ajustée lorsque des événements subséquents altèrent les montants relatifs aux situations existantes à la date de clôture. Ces ajustements ont lieu jusqu'à la date d'approbation des états financiers Swiss GAAP RPC par le Conseil d'Administration. Les autres événements ne modifiant pas l'état des actifs et passifs à la date de clôture sont présentés dans les notes.

Note 2 – Secteurs opérationnels

L'organisation opérationnelle est basée sur les principaux secteurs opérationnels suivants :

- **Constructions Métalliques (CM)** – réalisations de gammes complètes d'ouvrages métalliques.
- **Tubes Soudés (TS)** – fabrication de tubes en inox par profilage et soudage destinés aux équipements et échangeurs de chaleur des secteurs d'industrie chimique, alimentaire et pétrochimique.
- **Tubes Étirés (TE)** – fabrication de tubes en inox étirés de haute précision destinés à l'industrie automobile, aux appareils et instruments pneumatiques, hydrauliques et électromagnétiques ainsi que dans la construction de machines-outils.
- **Tubes sans Soudure (TSS)** – fabrication de tubes en inox destinés à l'industrie des échangeurs de chaleur, évaporateurs, réchauffeurs pour centrales électriques ainsi que à l'industrie automobile, de l'aérospatiale, pharmaceutique et chimique

Il n'existe pas de ventes ou autres transactions entre les secteurs opérationnels constructions métalliques et tubes inox. Les transactions inter-secteurs concernent :

- les prestations à l'intérieur des tubes inox, soit entre tubes soudés, tubes étirés et tubes sans soudure.

Les prix de transferts entre les secteurs opérationnels sont les prix qui auraient été fixés dans des conditions de concurrence normale, comme pour une transaction avec des tiers.

Les secteurs géographiques sont basés sur la localisation des actifs. Le chiffre d'affaires est présenté selon la localisation géographique des clients.

Note 2.1. Chiffre d'affaires nets par secteur opérationnel

En KCHF

	2024	2023
Construction métalliques (CM)	3 443	5 677
Tubes soudés (TS)	12 246	14 275
Tubes étirés (TE)	18 793	29 139
Tubes sans soudure (TSS)	6 206	4 685
Total	40 688	53 776

Nos concurrents, pour tous nos secteurs d'activités, ne sont pas des entreprises cotées et ne doivent pas, de ce fait, communiquer des informations détaillées sur leurs résultats opérationnels. Afin d'éviter un désavantage concurrentiel évident et de préserver les intérêts de tous les actionnaires, nous renonçons à détailler davantage les informations sectorielles par secteur opérationnel et nous nous contentons donc de rapporter l'information sectorielle uniquement pour les chiffres d'affaires réalisés.

Note 2.2 - Chiffre d'affaires net par secteurs géographiques

En KCHF

	2024	2023
Italie	10 780	9 907
Allemagne	8 244	15 293
Suisse	7 282	13 522
Reste de l'Europe	3 915	4 386
France	2 280	1 726
Slovénie	2 157	2 465
Hollande	2 119	1 271
Amerique du Nord	1 612	2 368
Autriche	888	547
Pologne	745	645
Asie	583	738
Autres	80	-
Chine	-	416
Afrique du Sud	3	492
Total	40 688	53 776

Note 2.3. Produits et charges exceptionnels / hors exploitation

En KCHF

	2024	2023
Frais de due diligence liés à la vente de l'entreprise	556	-
Pénalité fiscale administrative dans la succursale italienne pour l'année 2017	153	-
Produit hors exploitation	-	672
Total	709	672

Produit hors exploitation 2023

Zwahlen et Mayr S.A. a conclu avec un partenaire un contrat de mise à disposition de la toiture pour l'exploitation de panneaux photovoltaïques dont l'indemnité forfaitaire se chiffre à KCHF 672. La société a considéré ce revenu comme un produit hors exploitation en 2023. Les engagements hors bilan de la note 20 des comptes annuels établis selon les normes Swiss GAAP RPC mentionnent le remboursement dû par Zwahlen et Mayr S.A. en cas de rupture du contrat.

Note 3 - Autres produits d'exploitation

En KCHF	2024	2023
Récupération divers sinistres auprès de l'assurance	-	285
Récupération des frais auprès de tiers	35	676
Divers litiges terminés	350	-
Autres	25	-
Fond de soutien à l'industrie - Etat de Vaud	-	115
Autres produits d'exploitation	410	1 076

Note 4 - Matières et approvisionnement

En KCHF	2024	2023
Matières premières, approvisionnement	18 332	25 673
Consommables	1 825	1 272
Pièces de rechanges	222	1 004
Matériels informatiques	67	83
Total matières et approvisionnement	20 446	28 032

Note 5 - Services, jouissance de biens de tiers

En KCHF	2024	2023
Sous-traitance	776	3 589
Frais de transport	1 254	1 520
Energies	2 038	3 516
Entretien & maintenance	343	71
Frais industriels	257	338
Frais généraux	1 433	1 663
Sous-total services	6 101	10 697
Locations d'installations et machines d'exploitation	188	203
Sous-total jouissance de biens de tiers	188	203
Total services, jouissance de biens de tiers	6 289	10 900

Note 6 - Frais du personnel

En KCHF	2024	2023
Salaires et appointements	9 997	11 302
Charges sociales	2 171	2 415
Personnel temporaire	1 189	2 502
Autres charges du personnel	306	206
Total frais du personnel	13 663	16 425

Effectifs moyens	2024	2023
Unité Constructions Métalliques	18	21
Unité Tubes Inox	137	137
Total effectifs moyens	155	158

Note 7 - Autres charges d'exploitation

En KCHF	2024	2023
Impôts divers, taxes et pénalités	28	45
Publication, abonnement, documentation	12	14
Autres charges et pertes sur débiteurs	188	-
Divers	47	72
Total autres charges d'exploitation	275	131

Note 8 - Charges & produits financiers

En KCHF	2024	2023
Intérêts sur dettes financières	115	124
Intérêts sur financement leasing	84	75
Commissions et frais bancaires	156	220
Pertes de change sur liquidités, clients et fournisseurs	762	801
Pertes de change non réalisées sur clients et fournisseurs	175	35
Total charges financières	1 292	1 255
Intérêts sur liquidités	1	6
Gains de change sur liquidités, clients et fournisseurs	720	554
Gains de change non réalisés sur clients et fournisseurs	276	-
Total produits financiers	997	560

Note 9 - Impôts

En KCHF	2024	2023
Impôts courants ⁽¹⁾	38	48
Variation des impôts différés passifs ⁽¹⁾	(641)	64
Impôts sur le bénéfice	(603)	112

En KCHF	31.12.2024	31.12.2023
Composants des impôts différés au passif du bilan		
Créances clients	-	101
Stocks	-	628
Immobilisations corporelles	1 012	925
Provisions	244	244
Provision pour impôts différés	1 256	1 898

⁽¹⁾ Le taux d'impôt pour le calcul d'impôts courants et différés est de 13,713%, tant pour 2024 que pour 2023

Note 10 - Liquidités et équivalents de liquidités

En KCHF	31.12.2024	31.12.2023
Banques	1 277	898
Comptes courant postal	13	3
Caisse	4	4
Total liquidités et équivalents de liquidités	1 294	905

Note 11 - Créances clients

En KCHF	31.12.2024	31.12.2023
Clients	7 213	9 218
Provisions pour créances douteuses	(224)	(547)
Total créances clients tiers	6 989	8 671
Clients, parties liées	-	652
Total créances clients	6 989	9 323

Note 12 - Autres créances

En KCHF	31.12.2024	31.12.2023
Avances et prêts aux salariés	16	24
Créances garanties	15	-
Avances aux fournisseurs	1 043	609
Total autres créances	1 074	633

Note 13 - Stocks

En KCHF	31.12.2024	31.12.2023
Matériel consommable	609	585
Matières premières, approvisionnements	6 667	10 455
Provision pour dépréciation de stock matières premières	(64)	(39)
Produits en cours	5 647	7 542
Produits finis	5 807	5 018
Total stocks	19 887	23 561

Note 14 - Travaux en cours

En KCHF	31.12.2024	31.12.2023
Travaux en cours sur commandes	8 595	14 613
Facturation partielle	(8 595)	(12 020)
Total travaux en cours bruts	-	2 593
Avances reçues sur travaux en cours	-	(1 350)
Total travaux en cours nets	-	1 243
Montants présentés au bilan :		
Travaux en cours actifs	-	1 289
Avances sur travaux en cours	-	(46)
	-	1 243
Montant des produits comptabilisés durant l'exercice	3 443	5 677

La variation des travaux en cours nets se monte à KCHF -1'243 pour l'année 2024 (KCHF -95 pour l'année 2023).

Note 15 - Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles

En KCHF	Au 31.12.2024					Total
	Terrains et immeubles ⁽¹⁾	Installations techniques et équipements	Outillages industriel et commercial	Autres immobilisations	Immobilisations en cours	
Valeur d'acquisition						
Etat au 01.01.2024	35 195	39 489	6 010	3 553	5 145	89 392
Acquisitions	-	-	-	-	2 801	2 801
Cessions	-	-	-	-	-	-
Sortie	-	-	-	(15)	-	(15)
Reclassements	1 004	3 279	825	-	(5 108)	-
Etat au 31.12.2024	36 199	42 768	6 835	3 538	2 838	92 178
Amortissements						
Etat au 01.01.2024	25 954	31 592	5 999	3 249	-	66 794
Amortissements	565	1 387	210	160	-	2 322
Cessions	-	-	-	-	-	-
Sortie	-	-	-	(15)	-	(15)
Etat au 31.12.2024	26 519	32 979	6 209	3 394	-	69 101
Total net (*)	9 680	9 789	626	144	2 838	23 077
(*) Dont acquis en leasing (net)	-	6 414	-	-	-	6 414
Valeur d'assurance incendie	15 000	17 700	-	-	-	32 700

⁽¹⁾ La rubrique Terrains et immeubles comprend pour KCHF 4'462 de terrains au 31.12.2024. Ce poste contient des terrains non bâtis proches de l'usine. Cette rubrique présente également des installations sur immeubles pour KCHF 907 au 31.12.2024.

Les valeurs comptables nettes des immobilisations corporelles en leasing sont de KCHF 8'199 au 31.12.2024.

En KCHF	Au 31.12.2023					Total
	Terrains et immeubles ⁽¹⁾	Installations techniques et équipements	Outillages industriel et commercial	Autres immobilisations	Immobilisations en cours	
Valeur d'acquisition						
Etat au 01.01.2023	35 195	39 397	6 010	3 603	2 591	86 796
Acquisitions	-	92	-	10	2 554	2 656
Cessions	-	-	-	-	-	-
Sortie	-	-	-	(60)	-	(60)
Reclassements	-	-	-	-	-	-
Etat au 31.12.2023	35 195	39 489	6 010	3 553	5 145	89 392
Amortissements						
Etat au 01.01.2023	25 475	30 341	5 995	3 142	-	64 953
Amortissements	479	1 251	4	167	-	1 901
Cessions	-	-	-	-	-	-
Sortie	-	-	-	(60)	-	(60)
Etat au 31.12.2023	25 954	31 592	5 999	3 249	-	66 794
Total net (*)	9 241	7 897	11	304	5 145	22 598
(*) Dont acquis en leasing (net)	-	3 817	-	-	3 279	7 096
Valeur d'assurance incendie	15 000	17 700	-	-	-	32 700

⁽¹⁾ La rubrique Terrains et immeubles comprend pour KCHF 4'462 de terrains au 31.12.2023. Ce poste contient des terrains non bâtis proches de l'usine. Cette rubrique présente également des installations sur immeubles pour KCHF 93 au 31.12.2023.

Les valeurs comptables nettes des immobilisations corporelles en leasing sont de KCHF 7'096 au 31.12.2023.

Note 16 - Immobilisations incorporelles

En KCHF	Au 31.12.2024				Total
	Frais de développement	Droits de brevets	Licences et développements informatiques	Immobilisations en cours	
Valeur d'acquisition					
Etat au 01.01.2024	188	227	2 186	-	2 601
Acquisitions	-	-	-	-	-
Transfert	-	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-	-
Sortie	-	-	-	-	-
Reclassements	-	-	-	-	-
Etat au 31.12.2024	188	227	2 186	-	2 601
Amortissements					
Etat au 01.01.2024	188	227	2 186	-	2 601
Amortissements	-	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-	-
Sortie	-	-	-	-	-
Etat au 31.12.2024	188	227	2 186	-	2 601
Total net	-	-	-	-	-

En KCHF	Au 31.12.2023				Total
	Frais de développement	Droits de brevets	Licences et développements informatiques	Immobilisations en cours	
Valeur d'acquisition					
Etat au 01.01.2023	188	227	2 186	-	2 601
Acquisitions	-	-	-	-	-
Transfert	-	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-	-
Sortie	-	-	-	-	-
Reclassements	-	-	-	-	-
Etat au 31.12.2023	188	227	2 186	-	2 601
Amortissements					
Etat au 01.01.2023	188	227	2 186	-	2 601
Amortissements	-	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-	-
Sortie	-	-	-	-	-
Etat au 31.12.2023	188	227	2 186	-	2 601
Total net	-	-	-	-	-

Note 17 - Parties liées

Soldes au bilan avec des parties liées :

En KCHF	31.12.2024	31.12.2023
Créances auprès de parties liées	-	652
- Cimolai SpA	-	652
Dettes envers des parties liées	182	526
- Cimolai SpA	182	526
Transactions réalisées avec des parties liées :		
En KCHF	2024	2023
Ventes de biens et prestations de service	6	268
- Cimolai SpA	6	268
Achats de biens et services	282	267
- Cimolai SpA	282	267

Note 18 - Comptes de régularisation

Actifs de régularisation

En KCHF	31.12.2024	31.12.2023
Produits à recevoir	339	169
Charges payées d'avance	220	375
Total Actifs de régularisation	559	544

Passifs de régularisation

En KCHF	31.12.2024	31.12.2023
Charges à payer	930	824
Total Passifs de régularisation	930	824

Note 19 - Dettes financières

En KCHF	31.12.2024	31.12.2023
Avances à termes fixes (1 à 3 mois)	4 603	3 500
Emprunt hypothécaire - part à court terme	250	250
Crédit-relais covid-19 - garantie fédérale	83	83
Total Dettes financières à court terme	4 936	3 833
Emprunt hypothécaire - part à long terme - échéance 2027	250	500
Crédit-relais covid-19 - garantie fédérale	166	251
Total Dettes financières à long terme	416	751
Total Dettes financières	5 352	4 584
Taux moyen	2,79%	2,96%

Afin de garantir les besoins en liquidités, Zwahlen et Mayr S.A. a contracté en 2020 un crédit COVID-19 cautionné pour un total de CHF 500'000. Le taux d'intérêt est de 1,5% à partir de 2023 alors qu'il était de 0% avant. Les conditions de taux peuvent être adaptées aux évolutions du marché au 31 mars de chaque année, la première fois au 31 mars 2021, selon les prescriptions du Département fédéral des finances. La date d'échéance maximum prévue pour rembourser le crédit COVID-19 est de 8 ans (60 mois) suivant la date d'octroi du crédit (26 mars 2020).

Le remboursement du crédit COVID-19 est prévu comme suit :

- CHF 41'700, semestriellement, au 31 mars et au 30 septembre, la première fois le 31 mars 2022.

Pendant la durée du recours au crédit COVID-19, l'entreprise ne peut pas distribuer de dividendes ni de tantièmes, ni rembourser des apports en capital. De plus, d'autres restrictions s'appliquent à l'octroi et au remboursement de prêts aux propriétaires. Conformément aux dispositions relatives à la perte de capital et/ou au surendettement selon l'art. 725 CO, le crédit COVID-19 cautionné à hauteur de CHF 500'000 n'est pas considéré comme du capital étranger (art. 24 de la loi sur les cautionnements solidaires liés au COVID-19).

Note 20 - Engagements

Engagements de leasing financiers

En KCHF

31.12.2024

31.12.2023

A un an	643	827
Engagements de leasing financiers à court terme	643	827
A deux ans	659	655
A trois ans	487	671
A quatre ans	77	482
A cinq ans	-	50
Engagements de leasing financiers à long terme	1 223	1 858
Total engagements de leasing financiers	1 866	2 685

Engagements en faveur de tiers

En KCHF

31.12.2024

31.12.2023

Cautionnements et garanties bancaires sur travaux effectués - Unité Constructions Métalliques	3 075	3 696
Cautionnements et garanties bancaires sur travaux effectués - Unité Tubes Inox	1 427	1 660
Total	4 502	5 356

Engagements conditionnels hors bilan en faveur de tiers

En KCHF

31.12.2024

31.12.2023

Engagements conditionnels dû en cas de rupture du contrat pour l'exploitation de panneaux photovoltaïques	4 772	4 772
Engagements conditionnels dû en cas de rupture du contrat pour l'exploitation d'un champ photovoltaïques et pour un électrolyseur	3 557	-
Total	8 329	4 772

Actifs mis en gage

En KCHF

31.12.2024

31.12.2023

Terrains et immeuble (valeur au bilan)	9 680	9 241
Constitution de gages	17 700	17 700
Utilisation de gages	17 700	17 700

Les garanties sont accordées par les banques au travers de garanties de restitution d'acompte ainsi que des garanties de bonne fin de travaux. Ces engagements sont donnés dans le cadre de marchés conclus avec nos clients constructions métalliques et tubes inox.

Ces actifs ont été mis en gage en faveur des banques afin de garantir les dettes bancaires (Note 19). Ils sont matérialisés par deux cédulas hypothécaires en 1^{er} rang enregistrées sous les no 212365 et 212366 respectivement de KCHF 4'200 et KCHF 1'800 sur les parcelles no 1241 et no 1224 sises à Aigle. Une autre cédula en 1^{er} rang enregistrée sous le no 256363 liée aux parcelles no 1168 et 1385 a été augmentée à KCHF 3'200 et a également été mise en gage. La cédula précédemment libre de gage, en 2^{ème} rang sur les parcelles 1168, 1224, 1241 et 1385 a été transformée en cellule de registre (ID.001-1998/003264), a été augmentée de KCHF 2'000 pour un total de KCHF 5'000 et a ensuite également été mise en gage en faveur d'une banque. Une nouvelle cédula en 3^{ème} rang a été accordée de KCHF 3'500 et mise en gage en faveur d'une banque.

Actifs et Passifs éventuels

Aucun élément justifiant une mention dans le présent rapport n'a été identifié au 31 décembre 2024.

Note 21 - Provisions

En KCHF

Total provisions	Provision pour litiges	Provision pour restructuration	Total
Etat au 1er janvier 2024	600	-	600
Constitution	50	-	50
Utilisation	-	-	-
Transfert	-	-	-
Dissolution	(350)	-	(350)
Etat au 31 décembre 2024	300	-	300
dont provisions à long terme	-	-	-

Le montant provisionné correspond à des anciens litiges de travaux de construction, en cours de règlement.

En KCHF

Total provisions	Provision pour litiges	Provision pour restructuration	Total
Etat au 1er janvier 2023	600	-	600
Constitution	-	-	-
Utilisation	-	-	-
Transfert	-	-	-
Dissolution	-	-	-
Etat au 31 décembre 2023	600	-	600
dont provisions à long terme	-	-	-

Le montant provisionné correspond à des anciens litiges de travaux de construction, en cours de règlement.

Note 22 - Capital actions

	Droit de vote ¹	31.12.2024	31.12.2023
Actions au porteur			
Nombre d'actions au porteur, valeur nominale de CHF 200.00	57,26%	40 200	40 200
En KCHF		8 040	8 040
Sitindustrie Suisse SA	38,73%	27 190	27 190
Actions nominatives			
Nombre d'actions nominatives, valeur nominale de CHF 200.00	42,74%	30 000	30 000
En KCHF		6 000	6 000
Sitindustrie Suisse SA	42,74%	30 000	30 000
Valeur nominale totale du capital-actions en KCHF		14 040	14 040

¹ Situation au 31 décembre 2024

Note 23 - Prévoyance en faveur du personnel

Avantages / engagements économiques et charges de prévoyance (KCHF)	Excédent de couverture / découvert (-)	Part économique de l'entité		Variation par rapport à l'exercice précédent et avec effet sur le résultat durant l'exercice	Cotisations ajustées à la période	Charges de prévoyance dans les frais de personnel	
		31.12.2024	31.12.2024			31.12.2024	2024
Institution de prévoyance	- (1)	-	-	-	-	603	635
Total	-	-	-	-	-	603	635

Il n'y a pas de réserve de contribution de l'employeur constituée au 31.12.2024 ni au 31.12.2023.

La Caisse de prévoyance ZM au sein de la Fondation Collective Trianon présente un degré de couverture estimé¹ à fin 2024 de 108.71% (2023 : 100.98%). Comme l'entier de la réserve de fluctuation des valeurs (objectif fixé à 24% au 31.12.2023) n'a pas été constitué à fin 2024, il n'existe pas d'excédent de couverture dans le sens de RPC 16.

¹ Les comptes de l'institution ne sont pas encore clôturés, il s'agit donc d'une estimation de la situation financière au 31.12.2024.

Avantages / engagements économiques et charges de prévoyance (KCHF)	Excédent de couverture / découvert (-)	Part économique de l'entité		Variation par rapport à l'exercice précédent et avec effet sur le résultat durant l'exercice	Cotisations ajustées à la période	Charges de prévoyance dans les frais de personnel	
		31.12.2023	31.12.2023			31.12.2023	2023
Institution de prévoyance sans découvert pour 2023	- (1)	-	-	-	-	635	610
Total	-	-	-	-	-	635	610

Il n'y a pas de réserve de contribution de l'employeur constituée au 31.12.2023 ni au 31.12.2022.

La Caisse de prévoyance ZM au sein de la Fondation Collective Trianon présente un degré de couverture estimé à fin 2023 de 101.95% (2022 : 99.05%). Comme l'entier de la réserve de fluctuation des valeurs (objectif fixé à 25% au 31.12.2019) n'a pas été constitué à fin 2023, il n'existe pas d'excédent de couverture dans le sens de RPC 16.

¹ Les comptes de l'institution ne sont pas encore clôturés, il s'agit donc d'une estimation de la situation financière au 31.12.2023.

Note 24 - Principaux taux de change

	Cours de fin d'année 2024	Cours de fin d'année 2023
1 USD	0,90625	0,84165
1 EUR	0,93842	0,92977
1 GBP	1,13500	1,06720

Note 25 - Evénements postérieur à la date du bilan

Les comptes annuels Swiss GAAP RPC ont été approuvés le 18 mars 2025 par le Conseil d'Administration, lequel a autorisé la publication. Les comptes annuels Swiss GAAP RPC sont néanmoins soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 8 avril 2025.

Le 7 mars 2025, un communiqué de presse a été publié concernant la vente de la participation de Cimolai SpA, Zwahlen et Mayr S.A. au Groupe Bader S.A.

Aucun autre événement qui aurait nécessité une modification de la valeur des actifs et des passifs ou d'une indication dans ce rapport ne s'est produit entre le 31 décembre 2024 et le 18 mars 2025.

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de Zwahlen et Mayr S.A., Aigle

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Zwahlen et Mayr S.A. (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat, le tableau des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 14 à 36) donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2024 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Éléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des comptes annuels de la période sous revue. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion d'audit. Nous n'exprimons pas d'opinion d'audit distincte sur ces éléments.

Evaluation des stocks

Elément clé de l'audit

La valeur comptable nette à l'actif du bilan au 31 décembre 2024 des stocks est de KCHF 19'887 (2023: KCHF 23'561) sur un total de bilan de KCHF 54'047 (2023: KCHF 59'670).

Les stocks ainsi que les transactions y relatives, représentent une part importante des états financiers qui requiert le jugement de la direction pour déterminer une base de coût appropriée pour chaque type de stock et pour évaluer si la valeur est inférieure à la valeur nette de réalisation du stock disponible à la fin de l'année. Des estimations sont également nécessaires pour déterminer les provisions pour excédent de stock et obsolescence.

Le risque inhérent à ces positions est donc élevé en raison du caractère subjectif des dites estimations et hypothèses retenues par la Direction.

Pour plus d'informations, les stocks sont présentés en note 13 de l'annexe aux états financiers.

Notre réponse

Nous avons mis en œuvre les procédures d'audit suivantes pour évaluer la valeur des stocks :

- Vérification de l'existence du système de contrôle interne relatif aux stocks. Appréciation du processus d'identification d'indicateurs de perte de valeur et acquisition des contrôles y relatifs.
- Validation par échantillonnage et sur la base d'éléments probants (contrats, factures), de l'exhaustivité et l'exactitude des coûts. Vérification des différentes méthodes de calcul des coûts mises en œuvre, de la correcte valorisation des matières premières et consommables, des articles en-cours de fabrication et les produits finis
- Participation et évaluation du processus de prise d'inventaire physique
- Entretiens avec la Direction sur les provisions constituées par rapport à politique comptable défini. Appréciation du caractère approprié des hypothèses et jugements de la Direction quant à la valeur nette de réalisation des différents éléments en stock.
- Revue et analyse des écritures d'ajustements manuels sur les positions stocks
- Vérification du caractère approprié de l'information financière associée aux stocks dans les notes aux comptes annuels.

Nous estimons que le traitement comptable retenu par la Direction et les informations en annexe y relatives sont raisonnables.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels établis selon les normes Swiss GAAP RPC, des comptes annuels statutaires, du rapport de rémunération et de nos rapports correspondants.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Lausanne, le 18 mars 2025

Forvis Mazars SA



Michael Ackermann
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Valentin Perroud
Expert-réviseur agréé



Gouvernance d'entreprise

L'organisation et les principes de la comptabilité et du contrôle financier de Zwahlen et Mayr S.A. répondent aux exigences de la loi, aux recommandations du Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise (CSBP), à la directive Corporate Governance (DCG) de la SIX Swiss Exchange entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2002 et de ses révisions jusqu'au 31 décembre 2023 ainsi qu'aux statuts de la société. Sauf mention spécifique, les informations données dans ce rapport reflètent la situation au 31.12.2024.

1. Structure de l'entreprise et actionnariat

1.1 Structure de l'entreprise

Zwahlen et Mayr S.A., fondée le 21 juillet 1948 dont le siège est en Route Industrielle 18 - 1860 Aigle, regroupe une unité de production Constructions Métalliques et une unité de production Tubes Inox.

Zwahlen et Mayr S.A. est cotée au SIX Swiss Exchange depuis le 2 août 1996 sous le code ISIN ZWM CH0002661731 et numéro de valeur 266'173.

Au 31 décembre 2024, la capitalisation boursière de Zwahlen et Mayr S.A. s'élevait à CHF 4'864'200.-

Au 28 février 2025, la capitalisation boursière de Zwahlen et Mayr S.A. s'élevait à 6'472'200.-

1.2 Actionnaires principaux

Au 31 décembre 2024, les actionnaires principaux de Zwahlen et Mayr S.A. étaient :

Nom	Actions détenues (nominatives)	Droit de vote en %
Sitindustrie Suisse SA	30'000	42,74

Nom	Actions détenues (porteurs)	Droit de vote en %
Sitindustrie Suisse SA	27'190	38,73

La société Sitindustrie Suisse SA est détenue à 100% par la société Cimolai depuis le 29 mars 2012.

La société n'a pas connaissance de pacte d'actionnaires sur les actions de Zwahlen et Mayr S.A..

Le 7 mars 2025, un communiqué de presse a été publié concernant la vente de la participation de Cimolai SpA, Zwahlen et Mayr S.A au Groupe Bader SA.

1.3 Participations croisées

Il n'existe aucune participation croisée.

2. Structure du capital

2.1 Capital émis et entièrement libéré

Le capital-actions émis de Zwahlen et Mayr S.A. s'élevait au 31 décembre 2024 à CHF 14'040'000.- Il est entièrement libéré.

2.2 Indications spécifiques concernant le capital autorisé et conditionnel

Zwahlen et Mayr S.A. n'a pas émis de capital autorisé ni conditionnel.

2.3 Modification du capital

Il n'y a pas eu de modification de capital intervenue ni en 2023 ni en 2024.

2.4 Actions et bons de participation

Le capital-actions de Zwahlen et Mayr S.A. est divisé en 70'200 actions d'une valeur nominale de CHF 200 chacune, toutes entièrement libérées, dont 30'000 actions nominatives numérotées de 1 à 30'000 et 40'200 actions au porteur numérotées de 1 à 40'200.

Chaque action donne droit à une voix lors de l'assemblée générale, ainsi qu'à un dividende proportionnel à la valeur nominale de l'action.

Seules les actions au porteur sont cotées à la bourse SIX Swiss Exchange.

Le 9 janvier 2020, le Registre du commerce du canton de Vaud a donné l'autorisation à la société d'avoir des actions au porteur conformément à la Loi Fédérale du 21 juin 2019 sur la mise en œuvre des recommandations du forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales

Il n'existe pas de bons de participation.

2.5 Bons de jouissance

Il n'existe pas de bons de jouissance.

2.6 Restrictions de transfert et inscription des "nominées"

Toutes les cessions ou transmissions d'actions nominatives sont soumises à l'agrément préalable du Conseil d'Administration. Cette restriction vaut également pour la constitution d'un usufruit ou d'un gage. En 2024 aucune demande à cet égard n'a été soumise au Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut refuser d'inscrire un acquéreur d'actions nominatives en tant qu'actionnaire à part entière, si le nombre d'actions qu'il détient dépasse 10% du total des actions nominatives inscrites au Registre des actionnaires.

Les personnes morales et les sociétés de personnes ayant la capacité juridique qui se sont regroupées entre elles par des liens en capital et/ou en voix, par le biais d'une direction unique ou sous une forme analogue, ainsi que des personnes physiques ou morales, ou des sociétés de personnes qui agissent de façon coordonnée en vue d'éviter les restrictions en matière d'inscription, sont considérées comme un seul acquéreur du point de vue de cette disposition.

Le Conseil d'Administration peut également refuser l'inscription au Registre des actions si, sur sa demande, l'acquéreur n'a pas déclaré expressément avoir acquis les actions en son propre nom ou pour son propre compte.

Les titres nominatifs émis, actions ou certificats d'actions, mentionnent expressément que leur transfert et leur nantissement sont soumis à l'agrément du Conseil d'Administration, avec référence à l'article correspondant des statuts.

La levée des privilèges statutaires et des restrictions de transfert peut être décidée à la majorité simple des actionnaires, conformément au Code des obligations.

2.7 Emprunts convertibles et options

Il n'existe pas d'emprunts convertibles, ni d'options.

3. Conseil d'administration

3.1.a. Membres du Conseil d'Administration

Yves Bosson est administrateur depuis avril 2018, Président depuis avril 2021. Il est titulaire d'un diplôme d'expert en finance et controlling. Après six années d'activité auprès d'ATAG Fiduciaire Générale SA à Fribourg, il est entré au service de la société DuPont Polymer Powders Switzerland à Bulle comme responsable finance et administration. Il a par la suite participé à un large projet d'implémentation de SAP, essentiellement pour les modules finances, dans les diverses unités européennes du groupe DuPont de Nemours. Dès le 1er septembre 2008 et jusqu'à son départ le 30 septembre 2017, il a assumé la charge de directeur administratif et financier (CFO) chez Zwahlen et Mayr S.A.. Depuis le 1er octobre 2017, il occupe le rôle d'administrateur général du cycle d'orientation de la Gruyère pour le compte de l'Association des communes de la Gruyère à Bulle. Il est conseiller général de la ville de Bulle et président de la commission financière depuis 2010. De nationalité suisse, il réside en Suisse.

Francesco Punzo est administrateur depuis avril 2016 et administrateur délégué depuis avril 2021. Il est titulaire d'un master en Génie Civil de l'université Federico II de Naples, et une certification d'ingénieur. Il fait partie depuis 2002 du Groupe Cimolai, précédemment comme Chef de projet puis comme Directeur Technique. Il a eu la responsabilité de la réalisation d'importantes structures métalliques, en Europe et dans le monde, dans les secteurs civile, industrielle et Oil & Gas. Depuis début 2016, il a apporté son expertise technique et managériale, à la société Zwahlen et Mayr S.A., pour la réalisation de projets en Suisse et pour le développement de la société. De nationalité italienne, il réside en Italie.

Christian Charpin a été élu administrateur secrétaire du Conseil d'administration le 17 novembre 2022. Jusqu'au 30 juin 2024 il occupait celle de directeur coordinateur de l'unité Constructions métalliques, et adjoint de l'administrateur délégué, ceci depuis avril 2021. A compter du 1er juillet 2024, il n'est plus salarié de la société. Il lui a été confié un mandat spécial afin de boucler les dossiers en cours. Entré au service de la société en octobre 2006, comme directeur d'Efimex Entreprise générale, société du groupe Zwahlen & Mayr, il a été nommé gérant de la succursale ZM-France en juillet 2007. Ingénieur diplômé de l'IPI de Colmar (F), il a exercé son activité dans diverses sociétés du groupe Bouygues durant près de quinze ans, avant de diriger, huit années durant, l'entreprise générale de construction SEICCF active en Pologne, Hongrie, Roumanie et Russie. Il est actuellement en retraite. Double national suisse et français, il réside au Portugal.

3.1.b. Membres du Conseil d'Administration (employés hors Zwahlen et Mayr S.A.)

M. Francesco Punzo est employé de la Société Cimolai Spa dans laquelle il a un rôle au sein de direction opérationnelle comme indiqué dans le descriptif ci-dessus. **M. Christian Charpin** est salarié de la société Zwahlen et Mayr S.A. jusqu'au 30 juin 2024.

3.2 Autres activités et groupement d'intérêt

Aucun membre du Conseil d'Administration et de la direction n'a d'autres fonctions importantes que celles figurant dans les profils des membres du Conseil d'Administration (chiffre 3.1)

3.3 Interdépendances

Abrogé

3.4 Election et durée du mandat

3.4.1 Procédure d'élection et limitations de la durée du mandat

L'assemblée générale élit individuellement pour une durée d'un an :

- Les membres du Conseil d'Administration
- Le Président du Conseil d'Administration
- Les membres du Comité de rémunération
- Le représentant indépendant des actionnaires minoritaires

Lors de son assemblée générale du 24 avril 2024, celle-ci a ratifié la proposition du Conseil d'Administration d'élire Monsieur Laurent Nicod Notaire-avocat à Monthey comme représentant indépendant jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se déroulera le 8 avril 2025.

Toutes les personnes élues au sein des organes ci-dessus sont rééligibles.

3.4.2 . Première élection et terme du mandat

Nom	Nationalité	Année de naissance	Titre	Membre depuis	Terme mandat	Exécutif non exécutif
Yves Bosson	CH	1961	Président	24.04.2018	Avril 2025	Non exécutif
Francesco Punzo	IT	1971	Président	28.04.2016	Avril 2025	Exécutif
Christian Charpin	CH	1955	Secrétaire	17.11.2022	Avril 2025	Exécutif

3.5 Organisation interne

3.5.1 Répartition des tâches au sein du Conseil d'Administration

Outre les tâches inaliénables et intransmissibles décrites par la loi, le Conseil d'Administration définit les objectifs stratégiques et attribue les moyens humains et financiers pour les réaliser. Il examine régulièrement les règlements et directives qu'il a édictés et les adapte en fonction des besoins. Il contrôle en particulier l'efficacité des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne (SCI) de la société, ainsi que l'observation stricte du Règlement de cotation et des autres dispositions applicables de la SIX Swiss Exchange SA.

Le président du Conseil d'Administration assure la direction du conseil dans l'intérêt de la société. Il veille à ce que la préparation, la délibération, la prise de décisions et l'exécution de celles-ci se déroulent correctement. Il est le garant de l'information des membres du conseil et veille, en collaboration avec la direction, à mettre à leur disposition en temps utile les documents nécessaires.

Le Conseil d'Administration a institué trois comités du conseil : le comité exécutif, le comité d'audit et le comité de rémunération et nomination.

3.5.2 Composition, attributions et délimitation des compétences des comités du Conseil d'Administration

Comité exécutif du conseil

La supervision de la gestion courante de la société est déléguée au comité exécutif du Conseil d'Administration formé de Yves Bosson (président), Francesco Punzo et Christian Charpin.

Le comité exécutif du conseil agit conformément à la stratégie décidée par le Conseil d'Administration et dans l'intérêt de la société. Il se tient régulièrement au courant de la marche des affaires, et contrôle le respect des budgets et l'application des procédures d'acquisition et de réalisation des affaires. Il s'assure que les risques significatifs de l'entreprise soient identifiés et maîtrisés. Il dispose dans ce cadre d'une compétence décisionnelle.

Comité d'audit

Le comité d'audit est formé de MM. Yves Bosson (président) et Christian Charpin. Ils bénéficient d'un accès sans restriction à tous les collaborateurs, documents, livres, archives et locaux de la société.

Le comité d'audit supervise les processus internes de reporting financier de la société et évalue l'efficacité du système de contrôle interne (SCI) ainsi que de l'organe de révision externe. Il s'assure de l'indépendance de ce dernier et du suivi de ses recommandations par la direction. Il veille à la conformité de la comptabilité aux règles applicables en la matière et à la mise à disposition des collaborateurs des unités de production des informations financières indispensables à la conduite des affaires. Il dispose dans ce cadre d'une compétence décisionnelle.

Il fournit au Conseil d'Administration des recommandations relatives à la présentation des comptes statutaires et consolidés à l'assemblée générale.

Comité de rémunération et de nomination

Le comité de rémunération et nomination est composé de MM. Francesco Punzo et Christian Charpin. Ils ont été nommés respectivement lors de l'assemblée générale du 24 avril 2024.

Le comité de rémunération et de nomination supervise la politique de rémunération de la société. Il veille à ce que les rémunérations soient en ligne avec le niveau pratiqué par les entreprises de la branche et en rapport avec la contribution réelle au succès de l'entreprise, sans créer de fausses incitations. Conformément aux dispositions du Code des obligations, il propose avec l'aval du Conseil d'Administration les limites maximales des rémunérations pour l'année suivante ainsi que les montants complémentaires pour acceptation. Ceux-ci seront validés par l'assemblée générale.

Il établit un rapport à l'attention de l'assemblée générale sur les rémunérations versées aux membres du Conseil d'Administration et de la Direction générale.

Il prépare la procédure soumettant à l'assemblée générale des actionnaires les propositions de nomination d'administrateurs et propose au Conseil d'Administration les candidatures de membres de la direction, après avoir si nécessaire entendu les candidats.

3.5.3 Méthode de travail du Conseil d'Administration et de ses comités

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent, mais au moins quatre fois par an, soit tous les trimestres. La durée moyenne des séances est de 3 heures. L'ordre du jour et la documentation nécessaire sont envoyés avant les séances aux membres du conseil. Chaque séance fait l'objet d'un procès-verbal. Les directeurs sont, dans la règle, invités à participer à toute ou partie des séances avec voix consultative. En 2024, le Conseil d'Administration a tenu 3 séances, sur convocation de son président.

Le comité exécutif du conseil se réunit généralement 1 fois par trimestre en alternance avec une séance du Conseil d'Administration. Si la marche des affaires l'exige le président peut convoquer des séances. La durée moyenne des séances est de 3 heures. La Direction générale est invitée à participer aux séances avec voix consultative. Chaque séance fait l'objet d'un procès-verbal envoyé à tous les membres du Conseil d'Administration pour leur information. En 2024, le comité exécutif a tenu 3 séances.

Le comité d'audit tient au minimum deux séances par année, sur la base des boucllements au 30 juin et au 31 décembre. La durée moyenne des séances est de 3 heures. Chaque séance fait l'objet d'une information au Conseil d'Administration. En 2024, le comité d'audit a tenu 2 séances, sur convocation de son président.

Le comité de rémunération et de nomination se réunit au moins une fois par année, en janvier pour approuver les augmentations de salaire proposées par la direction, arrêter les salaires les membres de la direction générale pour préparer les propositions de nomination à présenter au Conseil d'Administration. La durée moyenne des séances est de 2 heures. Chaque séance fait l'objet d'un procès-verbal. En 2024, le comité de rémunération et de nomination a tenu deux séances.

Chaque comité prépare et instruit à l'attention du conseil d'administration les dossiers relatifs à leurs sphères de compétences.

Les administrateurs peuvent poser, lors des séances du conseil, toutes questions relatives à l'activité des comités précités.

3.6 Compétences

Outre les attributions intransmissibles et inaliénables découlant de l'art. 716a CO, le Conseil d'Administration se réserve en particulier les compétences suivantes :

- définition de la stratégie, en particulier du développement de secteurs d'activité et de marchés nouveaux,
- création ou dissolution des succursales et des sociétés détenues directement ou indirectement par l'entreprise,
- modification du capital - actions des sociétés détenues directement ou indirectement,
- détermination des règles applicables à l'acquisition ou à la vente des actions de la société,
- approbation du budget annuel de la société, de leurs adaptations en cours d'année et des investissements non prévus au budget,
- approbation des comptes annuels soumis à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, et examen régulier des garanties financières et autres engagements hors bilan.

Le Conseil d'Administration a décidé dès l'assemblée générale 2021 de confier la conduite opérationnelle à un administrateur délégué M. Francesco Punzo. L'activité des secteurs des unités de productions sont coordonnées par un Directeur : Monsieur David Auer pour l'unité Tubes Inox. M. Christian Charpin pour l'unité Constructions

Métalliques, il exercera également le rôle d'adjoint à l'administrateur délégué, ceci jusqu'au 30 juin 2024. Dès juillet 2024 M. Punzo Administrateur délégué supervise l'activité de l'unité constructions Métalliques, aidé par M. Charpin dans le cadre du mandat spécial qui lui a été confié par le Conseil d'Administration.

La gestion de l'administration et des finances est confiée à un directeur administratif et financier, qui porte la responsabilité de la gestion de son domaine de compétence, en particulier du bon fonctionnement du Système de contrôle interne (SCI). Ce directeur apporte en outre à la Direction, et aux collaborateurs le soutien administratif et financier nécessaire à la bonne marche des deux unités de production (comptabilité industrielle, suivi des encaissements, gestion de la trésorerie, étude du financement d'investissements, etc.).

Ensemble ces 3 Directeurs constituaient la direction générale jusqu'au 30 juin 2024. A compter du 1^{er} juillet, elle est réduite aux deux Directeurs Guido Bigoni et David Auer, dans l'attente d'une redéfinition des organes de Direction en 2025.

Le conseil d'Administration a décidé en 2021 comptes tenus de la nouvelle structure de la Direction Générale de supprimer les deux comités de Direction : Charpente et Tubes.

3.7 Instruments d'information et de contrôle à l'égard de la direction

Avant chaque séance ordinaire du Conseil d'Administration, la direction de la société établit et fait parvenir aux administrateurs un document présentant les éléments importants de la marche des affaires de chacune des deux unités de production (entrées et portefeuille des commandes, chiffres d'affaires, résultats arrêtés à la fin du mois précédent, état des investissements, comparaison avec le budget, mention des affaires déficitaires, des litiges et des risques, etc.), le compte de perte et profits et le bilan de la société, l'état de la trésorerie, les garanties et les engagements hors bilan, et un rapport sur les systèmes qualité, sécurité, environnement (QSE), de contrôle interne (SCI) et de gestion des risques. Ces éléments sont présentés par les membres de la Direction générale et le cas échéant, commentés par les membres du comité exécutif. Les administrateurs peuvent ainsi obtenir toutes les informations souhaitées et faire toutes propositions utiles à la bonne marche de la société.

De même, avant chaque réunion ordinaire du comité exécutif, la direction de la société établit et fait parvenir aux membres de ce comité, un document présentant les éléments importants de la marche des affaires de chacune des deux unités de production (entrées et portefeuille de commandes, chiffres d'affaires, résultats arrêtés à la fin du mois précédent, état des investissements, comparaison avec le budget, mention des affaires déficitaires, des litiges et des risques, etc.), éléments présentés et commentés par les 3 membres de la Direction générale

4. Direction

4.1 Membres de la direction Générale

La gestion opérationnelle est assurée par l'Administrateur délégué est la Direction générale qui coordonne dans les deux unités de production la stratégie définie par le Conseil d'administration et l'allocation des ressources nécessaires.

En 2024, la direction Générale est composée comme suit

Nom	Nationalité	Année de naissance	Titre
Francesco Punzo	IT	1971	Administrateur Délégué
Christian Charpin	CH/F	1955	Directeur Coordinateur de l'Unité CM
Guido Bigoni	IT	1972	Directeur adm. et financier
David Auer	CH	1966	Directeur Coordinateur de l'Unité TI

Francesco Punzo et Christian Charpin : leur carrière professionnelle est décrite dans les membres du Conseil d'Administration.

Guido Bigoni, est directeur administratif et financier depuis le 1^{er} octobre 2017. Il est licencié en économie de l'Université de Bologne (IT), titulaire d'un diplôme de géomètre, et possède également un diplôme de comptabilité. Il travaille depuis 2016 pour le compte du groupe Cimolai auprès duquel il a exercé la fonction de directeur administratif et financier pour les affaires du groupe au Venezuela. Il a également travaillé pendant 9 ans pour la société italienne Trevigroup, active dans les domaines du génie civil et des activités pétrolières, pour laquelle il a exercé successivement la fonction de comptable en Italie avant d'assumer le rôle de Directeur administratif pour l'entreprise Petreven (Trevigroup) au Venezuela également et qui est active dans le secteur du forage pétrolier. De nationalité Italienne, il réside en Suisse.

David Auer est directeur commercial depuis janvier 2001. A la suite de l'assemblée générale d'avril 2021, il a en charge la coordination de l'Unité Tubes Inox. Titulaire d'un CFC d'employé de commerce, il est entré au service de la société en novembre 1998 comme chef de vente. Fondé de pouvoir depuis juillet 2000, il assume la tâche de responsable commercial de l'unité Tubes Inox. Avant son entrée dans la société, il a été chef de vente chez Rüeegger SA à Crissier. De nationalité suisse, il réside en Suisse.

La Direction générale se réunit aussi souvent que nécessaire, mais en général une fois par trimestre, afin de discuter de la marche des affaires et de l'activité opérationnelle des unités de production respectives. Chaque séance fait l'objet d'un commentaire lors du comité exécutif du conseil suivant. Des membres de ce dernier peuvent assister aux séances, afin de se tenir au courant de la marche des affaires.

4.2 Autres activités ou groupement d'intérêts

Il n'y a pas d'autres activités importantes ou mandats politiques autres que ceux figurant ci-dessus dans les profils individuels des membres de la direction.

4.3 Contrats de management

Il n'existe pas de contrat de management confié à des tiers.

5. Rémunération, participations et prêts

5.1. Contenu et procédure des rémunérations et des programmes de participation

Tous les membres du Conseil d'Administration reçoivent une rémunération fixe en fonction de leur responsabilité au sein du conseil et des comités. Le Conseil d'Administration peut demander des prestations spécifiques à l'un de ses membres. La rémunération de celles-ci est fixée par le conseil qui la détermine en fonction du temps nécessaire et la complexité du sujet traité. Si ces dernières, rajoutées aux rémunérations usuelles, dépassent les limites maximales fixées par l'assemblée générale, les montants supérieurs à la limite autorisée seront validés à posteriori par l'assemblée générale suivante. Il n'est pas fait appel à des conseils extérieurs.

Aucune des rémunérations ci-dessus ne dépend des résultats de la société.

Le montant des honoraires annuels du président du Conseil d'Administration est fixé CHF 15'000, identique à celui des autres membres. Il a été demandé à M. Charpin Administrateur et coordinateur de la Division Constructions Métalliques jusqu'au 30 juin 2024 d'apporter un conseil à l'administrateur délégué Francesco Punzo dans le bouclage de dossiers en cours. Pour ce faire, il perçoit du 1er juillet au 31 janvier une indemnité brute totale de 56'000 CHF versée mensuellement.

La fixation annuelle de la rémunération des membres de la direction tient compte du coût de la vie ainsi que la moyenne des ajustements octroyés aux collaborateurs. Ces éléments peuvent être majorés ou minorés par décision du comité de rémunération en fonction de l'efficacité de l'intéressé

La rémunération des membres du Conseil d'Administration, des directeurs et des membres des comités de direction est fixée par le comité de rémunération et de nomination une fois par an, cas particuliers réservés. Conformément aux dispositions de l'ordonnance sur les rémunérations abusives, la rémunération globale du Conseil d'Administration du fait des éléments précités a dépassé les limites maximales fixées par l'assemblée générale,

soit CHF 55'000. De ce fait, il sera demandé à l'assemblée générale du 24 avril 2024 de valider à posteriori le dépassement de 38'000.- CHF. La rémunération de la Direction Générale sur l'année 2024 s'est élevée à CHF 491'371 CHF.

Il n'est pas possible d'établir un benchmark sur les niveaux de rémunération, car les sociétés du secteur d'activité n'ont pas l'obligation de publier.

Aucun avantage ou prestation de sortie n'est prévu lors du départ d'un administrateur ou d'un membre de la direction de la société. En 2024 lors de leur départ, aucun membre de la Direction n'a bénéficié d'avantages.

De même, il n'a pas été versé de primes d'arrivée (« *golden handshakes* ») lors de l'arrivée des nouveaux administrateurs.

Les rémunérations qui ont été versées en 2024 aux membres du Conseil d'Administration et aux membres de la direction figurent dans les annexes aux comptes statutaires, conformément à l'article 663b bis CO.

Un rapport de rémunération détaille les rémunérations des membres du Conseil d'Administration et de la Direction générale, page 52.

6 Droits de participation des actionnaires

6.1 Limitation et représentation des droits de vote

Le Conseil d'Administration peut refuser d'inscrire un acquéreur d'actions nominatives en tant qu'actionnaire à part entière, si le nombre d'actions qu'il détient dépasse 10% du total des actions nominatives inscrites au Registre des actionnaires.

Les statuts de la société ne dérogent pas à l'article 689 CO en ce qui concerne le droit de participation des actionnaires à l'assemblée générale ou de la représentation de leurs actions par des tiers librement désignés.

6.1 Quorums statutaires

L'assemblée générale prend ses décisions et procède aux élections conformément aux articles 703 et 704 CO.

6.2 Convocation de l'assemblée générale

La convocation à l'assemblée générale se fait, vingt jours au moins avant la date de la réunion, par un avis inséré dans la *Feuille officielle suisse du commerce*. Elle figure en outre sur le site Internet de la société www.zwahlen.ch sous la rubrique "*investisseurs*" et la sous-rubrique "*communiqué de presse*"

La convocation comporte les mentions exigées par l'art. 700 al. 2 CO. Elle mentionne en outre la mise à disposition des actionnaires, au siège de la société, du rapport de gestion et du rapport du réviseur externe, vingt jours au moins avant l'assemblée.

6.3 Inscription à l'ordre du jour

Une demande d'inscription à l'ordre du jour doit être effectuée selon l'art. 699 al. 3 et 4 CO.

Aux termes de l'art. 699 al. 3 CO, un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble 5% pour cent au moins du capital-actions peuvent aussi requérir la convocation de l'assemblée générale. La convocation et l'inscription d'un objet à l'ordre du jour doivent être requises par écrit en indiquant les objets de discussion et les propositions.

Conformément à l'art. 699 al. 5 CO, si le conseil d'administration ne donne pas suite à cette requête dans un délai convenable, la convocation est ordonnée par le juge, à la demande des requérants.

Toute demande d'inscription d'un objet à l'ordre du jour doit être reçue par la société au plus tard le 28 février de l'année de l'assemblée générale. Ce délai et la date limite sont rappelés dans la convocation publiée dans la *Feuille officielle suisse du commerce*.

6.4 Inscription au registre des actions

La société ne connaît pas de règle statutaire régissant la date limite d'inscription des détenteurs d'actions nominatives au registre des actionnaires.

7 Prise de contrôle et mesures de défense

7.1 Obligation de présenter une offre

La société n'a pas de clause d'*opting out* / *opting up* dans ses statuts.

7.2 Clauses relatives aux prises de contrôle

Il n'existe aucune clause relative aux prises de contrôle dans la société. Zwahlen et Mayr S.A. n'a notamment pas conclu d'accord relatif aux prises de contrôle avec les membres du Conseil d'Administration, le directeur général ou d'autres membres dirigeants.

8. Organe de révision

8.1 Durée du mandat de révision et durée de fonction du réviseur responsable

L'assemblée générale des actionnaires du 24 avril 2024 a nommé comme réviseur externe, pour un an, la société de révision Forvis Mazars à Lausanne.

Le réviseur responsable du mandat de révision 2024 est M. Michael Ackermann.

8.2 Honoraires de révision

Les honoraires 2024 de la Fiduciaire Mazars SA pour l'audit intermédiaire et final représentent un montant de CHF 65'000.

8.3 Honoraires supplémentaires

Des honoraires de CHF 3'500 ont été facturés pour un rapport à destination de l'organe de révision de l'actionnaire majoritaire.

8.4 Instruments de surveillance et de contrôle relatifs à l'organe de révision

Le comité d'audit du Conseil d'Administration a pour tâche de contrôler régulièrement l'efficacité du réviseur externe et de s'assurer de la qualité, de l'intégrité et de la transparence de ses rapports. Il analyse avant l'audit final le programme et les procédures y relatives. A l'issue, en collaboration avec les réviseurs, il examine les résultats. Avant l'assemblée générale, le comité d'audit évalue les performances, l'indépendance et les honoraires du réviseur. Sur la base de son étude, il propose au Conseil d'Administration de soumettre sa candidature à l'assemblée des actionnaires.

La vérification du SCI est faite de manière régulière ou sous mandat du comité d'audit. Sur la base des constatations qui en résultent, des recommandations sont faites au comité d'audit afin d'améliorer son efficacité. En 2023, le suivi et le développement du SCI a fait l'objet de deux séances entre le comité d'audit et la direction.

Le réviseur externe établit deux management letters, l'une pour les comptes intermédiaires du 30 juin, l'autre pour les comptes annuels 31 décembre. Elles contiennent des observations relatives aux postes importants du compte de pertes et profit et du bilan, ainsi que des recommandations pour remédier aux faiblesses constatées dans l'organisation. Les management letters sont présentées au comité d'audit et commentées par le réviseur.

En 2024 le réviseur externe a participé à deux séances du comité d'audit.

9. Politique d'information

La société donne régulièrement des informations commerciales et financières sur

- les modifications de l'organisation de la société,
- les constructions importantes en cours,
- les références de l'unité Constructions métalliques,
- les résultats financiers semestriels et annuels de la société.

La personne de contact pour toute information est : M. Guido Bigoni Directeur Administratif et Financier (guido.bigoni@zwahlen.ch) adresse postale : Zwahlen et Mayr S.A., Route Industrielle 18, 1860 Aigle, Suisse, téléphone 024.468.46.46.

Les informations financières sont publiées dans le respect des règles édictées par SIX concernant la publicité événementielle, les communiqués étant disponibles lors de leur diffusion simultanément sur le site Internet de la société www.zwahlen.ch. Le lien "investisseurs" situé sur la page d'accueil du site permet un accès direct aux renseignements. Les informations générales et les données financières et de gouvernance d'entreprise sont disponibles en principe en français (système Push, <http://zwahlen.ch/fr/relations-avec-les-investisseurs-2-2>).

Les personnes qui souhaitent recevoir les informations financières de la société peuvent s'inscrire à une liste d'envoi à partir d'un formulaire publié sur le site (système pull, lien :

<https://zwahlen.us19.list-manage.com/subscribe?u=e23a75dffb783df836a558c4&id=0f3139bbdb>

Les informations sur les résultats semestriels sont en outre communiquées dans les principaux journaux économiques de Suisse. Le rapport annuel de gestion est disponible sur demande auprès de l'administration de la société.

Rapport de rémunération

1. Introduction

Conformément aux dispositions en vigueur, ce rapport de rémunération communique les rémunérations du Conseil d'Administration et de la Direction Générale de Zwahlen et Mayr S.A.

Il présente la politique et la structure des rémunérations ainsi que la nature et le montant de celles-ci au cours de la période sous revue, soit du 1er janvier au 31 décembre 2024. Il répond aux dispositions contenues dans le Code des obligations qui exige des sociétés cotées en bourse l'établissement d'un rapport à l'attention des actionnaires.

2. Procédure et principe de fixation des rémunérations

2.1. Compétence

La rémunération des membres du Conseil d'Administration est fixée par le Comité de rémunération et de nomination. Il décide également en règle générale en début d'année de la rémunération globale de la Direction Générale. Les rémunérations du Conseil d'Administration et des membres de la Direction Générale, sont fixées par le Comité de rémunération, et sont comprises dans les limites autorisées par l'assemblée générale.

2.2. Principe pour la fixation des rémunérations

Les membres du Conseil d'Administration reçoivent une rémunération fixe en fonction de leur responsabilité au sein du conseil et des divers comités auxquels ils participent. Leur rémunération ne découle pas des résultats de la société. Celle-ci est fixée sur la base des montants maximaux autorisés par l'assemblée générale précédente, pour la période suivante.

Il n'existe pas de plan d'actions, ni d'options permettant aux administrateurs ou aux membres de la Direction Générale d'obtenir des actions à des conditions préférentielles.

Le Conseil d'Administration peut demander des prestations spécifiques à l'un de ses membres. La rémunération de celles-ci est fixée par le Comité de nomination et rémunération qui la détermine en fonction du temps nécessaire et de la complexité du sujet traité. Si la rémunération d'une prestation fournie en cours d'exercice ajoutée à la rémunération usuelle dépasse les limites maximales fixées par l'assemblée générale, le Conseil d'Administration demandera à celle-ci de valider a posteriori les montants complémentaires.

2.3. Rémunération de la Direction Générale

L'administrateur Délégué ne perçoit aucune rémunération pour ses fonctions au sein de la Direction Générale.

Du fait de la suppression de toutes formes de rémunérations variables au sein de la société, celle des membres de la Direction Générale ne comporte plus qu'une part fixe.

Celle-ci est inscrite dans le contrat de travail, elle est versée en 13 mensualités égales.

2.4. Frais

Il n'est payé aucun frais en numéraire à l'Administrateur délégué. Ses frais d'hébergement et de repas lorsqu'il est en Suisse pour Zwahlen & Mayr sont directement réglés par la société aux prestataires.

Outre le règlement sur l'indemnisation des frais, valable pour tous les collaborateurs, les frais de représentation octroyés à certains membres de la Direction Générale sont de mêmes natures que ceux alloués aux autres ayant droits. Ils ont été validés par l'administration fiscale du Canton de Vaud.

2.5. Prestations de prévoyance

Aucune prestation de prévoyance extraordinaire n'est fournie aux membres de la Direction Générale. Ils ne bénéficient, comme l'ensemble des cadres inscrits au registre du commerce, d'un plan de prévoyance en primauté de cotisations. Les charges de prévoyance et les charges sociales englobent les cotisations de l'employeur aux assurances sociales ainsi que celles pour la prévoyance obligatoire et sur-obligatoire en faveur du personnel.

2.6. Contrat de travail

Il n'a pas été établi de contrat de travail avec l'administrateur délégué

Les membres de la Direction Générale disposent d'un contrat de durée indéterminée. Comme l'ensemble des cadres signataires ayant plus de dix années de service, le préavis au délai de congé est de six mois.

3. Montant des rémunérations pour 2024

3.1. Rémunération du Conseil d'Administration

La rémunération annuelle usuelle du président du Conseil d'Administration a été ramenée au même niveau que celle des deux autres administrateurs soit CHF 15'000 bruts.

M. Charpin ayant cessé son activité salariée en juin 2024, il a été décidé de ne le remplacer dans son rôle de coordinateur de l'Unité Construction Métallique et adjoint à l'administrateur délégué. A la demande du Conseil d'Administration, il a accepté de boucler les dossiers en cours dont il avait la charge et apporter un conseil à

l'administrateur délégué en fonction des besoins. Cette prestation spéciale s'entend du 1er juillet 2024 au 31 janvier 2025. Sa rémunération à ce titre s'élève à 8'000.- CHF brute payée mensuellement pour un total de 56'000.- CHF. De ce fait, l'enveloppe 2024 étant dépassée de 38'000.- CHF, il sera demandé à l'assemblée générale un vote à postériori.

L'impôt à la source pour les administrateurs non- résidents en suisse ou les cotisations sociales pour les résidents, sont retenus des montants précités.

Tableau 1 : Montant des rémunérations du Conseil d'Administration pour 2024 - Contrôlé

Fonction	Nom Prénom	Montant brut CHF	Montant net CHF
Président du Conseil	Bosson Yves	15'000	14'044
Membre	Punzo Francesco	15'000	11'250
Secrétaire	Charpin Christian	63'000	47'250
Total		93'000	72'544

Tableau 2 : Montant des rémunérations du Conseil d'Administration pour 2023 - Contrôlé

Fonction	Nom Prénom	Montant brut CHF	Montant net CHF
Président du Conseil	Bosson Yves	15'000	14'044
Membre	Punzo Francesco	15'000	11'250
Secrétaire	Christian Charpin	15'000	14'208
Total		45'000	36'893

Les montants indiqués ci-dessus représentent la rémunération globale versée aux membres du conseil d'administration. Dans ces montants sont compris l'indemnité spéciale décrite au point 3.1

3.2. Rémunération de la Direction Générale

A compter du 1er juillet 2024, la direction Générale ne compte plus que compte deux membres, MM. Bigoni et Auer. M. Charpin ayant cessé son activité salariée le 30 juin 2024, n'en fait plus partie. Comme indiqué dans le point 3.1, il n'a pas été remplacé.

Les comités de Direction ayant été supprimés comme détaillés dans la gouvernance d'entreprise, Selon les prescriptions, la rémunération de M. Auer étant la plus élevée est indiquée.

En 2024, il n'a été octroyé aucune augmentation aux membres de la Direction générale.

Il n'y a eu aucune revalorisation du traitement de la Direction Générale pour 2024

La rémunération de la Direction Générale ne comporte qu'une part fixe, celle de M. Charpin ne comprend son salaire prorata temporis auquel s'est ajouté le règlement de son solde de vacances non prises, ses honoraires d'administrateur étant mentionnée ci-dessus.

La diminution du montant global des rémunérations provient de la sortie de M. Charpin

Tableau 3 : Montant des rémunérations de la Direction Générale 2024 - Contrôlé

	Rémunération Fixe	Rémunération Variable	Charges sociales	Total
Auer David	162'279	0	31'080	193'448
Autres membres	242'429	0	55'494	297'923
Direction Générale	404'708	0	96'639	491'371

Tableau 4 : Montant des rémunérations de la Direction Générale 2023 - Contrôlé

	Rémunération Fixe	Rémunération Variable	Charges sociales	Total
Auer David	162'279	0	31'239	193'448
Autres membres	276'731	0	64'400	342'131
Direction Générale	439'010	0	96'569	535'579

3.3. Rémunérations versées à d'anciens membres des organes

Aucune rémunération n'a été versée à d'anciens membres des organes durant l'exercice écoulé.

3.4. Attributions d'actions ou d'options au cours de l'exercice

Aucune action ni option n'a été attribuée ou vendue à un prix préférentiel durant l'exercice écoulé, et aucun membre du Conseil d'administration ou de la Direction générale ne détient d'actions de la société.

3.5. Honoraires supplémentaires et indemnités de départ

Aucun honoraire ni indemnité de départ n'a été accordés durant l'exercice écoulé.

3.6. Prêts aux organes

Aucun prêt n'a été consenti durant l'exercice écoulé et aucun prêt n'est accordé à ce jour.

4. Approbation du rapport de rémunération

Ce rapport de rémunération assure la transparence du système de rémunération et met en évidence les montants versés par Zwahlen et Mayr S.A. en 2024 à son Conseil d'Administration et à sa Direction générale, instances soumises au Code des obligations.

Le Conseil d'Administration soumettra le montant de la rémunération 2026 à l'approbation de l'assemblée générale du 8 avril 2025.

5. Enveloppe de rémunération 2025

L'assemblée Générale du 24 avril 2024 a approuvée les enveloppes de rémunération du Conseil d'Administration d'un montant de 100'000 CHF et celle de la Direction Générale à 670'000.- CHF

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de Zwahlen et Mayr S.A., Aigle

Rapport sur l'audit du rapport de rémunération

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit du rapport de rémunération de Zwahlen et Mayr S.A. (la société) pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Notre audit s'est limité aux indications selon les art. 734a-734f CO dans les tableaux marqués de l'indication "contrôlé" à la page 53 du rapport de rémunération.

Selon notre appréciation, les indications selon les art. 734a-734f CO dans le rapport de rémunération sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit du rapport de rémunération » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des tableaux marqués de l'indication "contrôlé" dans le rapport de rémunération, des comptes annuels établis selon les normes Swiss GAAP RPC, des comptes annuels statutaires et de nos rapports correspondants.

Notre opinion sur le rapport de rémunération ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux informations financières "contrôlées" dans le rapport de rémunération ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du conseil d'administration relatives au rapport de rémunération

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement d'un rapport de rémunération conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'un rapport de rémunération ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Il est également responsable de la définition des principes de rémunération et de la fixation des rémunérations individuelles.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit du rapport de rémunération

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les indications selon les art. 734a-734f CO contenues dans le rapport de rémunération ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs du rapport de rémunération prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que le rapport de rémunération comporte des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables, ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus et nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

Lausanne, le 18 mars 2025

Forvis Mazars S1A

Michael Ackermann
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Valentin Perroud
Expert-réviseur agréé

COMPTES STATUTAIRES

Compte de résultat

En KCHF

	2024	2023
Chiffre d'affaires net	40 688	53 776
Variation des travaux en cours	(1 243)	457
Variation des stocks produits finis et semi-finis	1 407	2 779
Autres produits d'exploitation	410	1 076
Total des produits d'exploitation	41 262	58 088
Matières premières, consommables et marchandises	(18 373)	(27 733)
Services, jouissance de biens de tiers	(6 289)	(10 900)
Frais de personnel	(13 663)	(16 425)
Autres charges d'exploitation	459	(126)
Résultat opérationnel avant amortissements (EBITDA)	3 396	2 904
Amortissements	(2 965)	(2 531)
Résultat opérationnel (EBIT)	431	373
Charges financières	(1 292)	(1 255)
Produits financiers	997	560
Produits et charges exceptionnels / hors exploitation	(708)	672
Résultat avant impôts	(572)	350
Impôts sur le bénéfice	(39)	(48)
Résultat net de la période	(611)	302

COMPTES STATUTAIRES

Bilan

EN KCHF

ACTIFS

	31.12.2024	31.12.2023
Liquidités et équivalents de liquidités	1 294	906
Créances clients envers des tiers	6 989	7 937
Créances clients, parties liées	-	652
Créances fiscales	1 167	817
Autres créances	1 074	634
Stocks	19 887	18 977
Travaux en cours	-	2 592
Actifs de régularisation	559	544
Total actifs circulants	30 970	33 059
Terrains et immeubles	7 499	6 963
Installations techniques et équipements	4 630	3 468
Outillage industriel et commercial	626	11
Autres immobilisations corporelles	100	268
Immobilisations en cours	2 838	5 145
Immobilisations corporelles	15 693	15 855
Immobilisations incorporelles	-	-
Total actifs immobilisés	15 693	15 855
TOTAL ACTIFS	46 663	48 914

COMPTES STATUTAIRES

Bilan

EN KCHF

PASSIFS

	31.12.2024	31.12.2023
Fournisseurs envers des tiers	5 841	6 059
Fournisseurs, parties liées	182	526
Part à court terme des engagements de leasing	643	827
Dettes bancaires portant intérêts	4 936	3 833
Avances sur travaux en cours	-	1 350
Dettes fiscales	39	50
Autres créanciers	1 855	1 327
Passifs de régularisation	930	824
Provisions pour frais de recherche et développement	400	400
Provisions pour litiges et risques produits	300	600
Provision pour risques industriels et travaux de garantie	1 377	1 377
Capitaux étrangers à court terme	16 503	17 173
Dettes bancaires portant intérêts	416	751
Engagements de leasing à long terme portant intérêts	1 223	1 858
Capitaux étrangers à long terme	1 639	2 609
Total capitaux étrangers	18 142	19 782
Capital-actions	14 040	14 040
Réserve légale issue du bénéfice	2 829	2 814
Réserves statutaires et réglementaires issues du bénéfice	1 100	1 100
Report de bénéfice de l'exercice précédent	11 163	10 876
Résultat de l'exercice	(611)	302
Réserves facultatives issues du bénéfice	11 652	12 278
Total capitaux propres	28 521	29 132
TOTAL PASSIFS	46 663	48 914

Notes aux états financiers statutaires

Information sur les principes utilisés dans les comptes annuels :

Les présents comptes annuels ont été établis en conformité avec les principes du droit suisse, en particulier des articles sur la tenue de la comptabilité et la présentation des comptes commerciaux du code des obligations (art. 957 à 962).

Les principes suivants ont été utilisés dans les comptes annuels :

Stocks

Les stocks de matières premières sont comptabilisés à la valeur la plus basse entre le coût d'achat et la valeur du marché. Les stocks de produits finis ou en cours sont comptabilisés à la valeur de réalisation au net de la marge. Le coût comprend les coûts directs des matières et, le cas échéant, les coûts directs de main d'œuvre, ainsi que les frais généraux de production encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Les sorties de stocks sont effectuées en utilisant la méthode du coût moyen pondéré.

Travaux en cours

Les commandes en cours réalisées pour des tiers sont évaluées au prix de vente net, y compris la marge bénéficiaire, évaluée avec prudence et calculée au prorata de l'avancement des travaux. L'évaluation est effectuée sur la base de la marge finale estimée. Pour les chantiers déficitaires, la perte finale estimée est provisionnée immédiatement.

Des réserves sur les stocks et les travaux en cours ont été constituées dans les limites fiscalement admises.

COMPTES STATUTAIRES

Annexe

En KCHF

1. Informations et commentaires concernant certains postes du bilan

	31.12.2024	31.12.2023
Créances clients envers des tiers	7 213	8 484
Provision pour pertes sur débiteurs	(224)	(547)
Total Créances clients envers des tiers	6 989	7 937
Créances clients, parties liées	-	652
Matières premières, approv. et matières consom.	7 276	8 969
Provision pour dépréciation de stock matières premières	(64)	(39)
Produits en cours et intermédiaires	5 647	6 034
Produits finis et marchandises	5 807	4 014
Matières premières en transit	1 221	-
Total Stocks	19 887	18 977
2. Dissolution de réserves latentes	4 676	-
3. Engagements en faveur de tiers (nombre)	19	24
4. Moyenne annuelle des emplois à plein temps	inférieur à 250 EPT	inférieur à 250 EPT

5. Indications sur les actionnaires principaux

<u>Nom</u>	<u>Actions détenues (nominatives)</u>	<u>Droit de vote en %</u>
Sitindustrie Suisse SA	30 000	42,74%

<u>Nom</u>	<u>Actions détenues (porteurs)</u>	<u>Droit de vote en %</u>
Sitindustrie Suisse SA	27 190	38,73%

6. Dettes envers des institutions de prévoyance

	31.12.2024	31.12.2023
	218	98

7. Actifs engagés en garantie des dettes de l'entreprise et des actifs grevés d'une réserve de propriété

	31.12.2024	31.12.2023
Actifs engagés en garantie des dettes de l'entreprise et des actifs grevés d'une réserve de propriété	7 499	6 963
Constitution de gages	17 700	17 700
Utilisation de gages	17 700	17 700

8. Engagements conditionnels

	31.12.2024	31.12.2023
Cautionnements et garanties bancaires sur travaux effectués - Unité Constructions Métalliques	3 075	3 696
Cautionnements et garanties bancaires sur travaux effectués - Unité Tubes Inox	1 427	1 660
Total Engagements conditionnels	4 502	5 356

9. Engagements conditionnels hors bilan en faveur de tiers

	31.12.2024	31.12.2023
Engagements conditionnels dû en cas de rupture du contrat pour l'exploitation de panneaux photovoltaïques	4 772	4 772
Engagements conditionnels dû en cas de rupture du contrat pour l'exploitation de panneaux photovoltaïques et d'un électrolyseur	3 557	-

10. Engagements de leasing

	31.12.2024	31.12.2023
A un an	643	827
Engagements de leasing financiers à court terme	643	827
A deux ans	659	655
A trois ans	488	671
A quatre ans	77	482
A cinq ans	-	50
A six ans	-	-
Engagements de leasing financiers à long terme	1 224	1 858
Total engagements de leasing financiers	1 867	2 685

11. Indemnités pour chômage partiel encaissé

	31.12.2024	31.12.2023
	66	-

12. Autres charges d'exploitations

Le montant se décompose d'une charge KCHF 232 pour des frais liés aux dotations sur provisions pour risques, d'une charge de KCHF 44 pour des frais d'exploitation divers et d'un produit KCHF 734 relatif à la dissolution des réserves latentes sur la provision forfaitaire des débiteurs.

13. Evénement postérieur à la date du bilan

Le 7 mars 2025, un communiqué de presse a été publié concernant la vente de la participation de Cimolai SpA, Zwahlen et Mayr S.A au Groupe Bader S.A.

Aucun autre événement qui aurait nécessité une modification de la valeur des actifs et des passifs ou d'une indication dans ce rapport ne s'est produit entre le 31 décembre 2024 et le 18 mars 2025.

14. Financement Covid-19

Afin de garantir les besoins en liquidités, Zwahlen et Mayr S.A. a contracté en 2020 un crédit COVID-19 cautionné pour un total de CHF 500'000. Le taux d'intérêt est de 1,5% à partir de 2023 alors qu'il était de 0% auparavant. Les conditions de taux peuvent être adaptées aux évolutions du marché au 31 mars de chaque année, la première fois au 31 mars 2021, selon les prescriptions du Département fédéral des finances. La date d'échéance maximum prévue pour rembourser le crédit COVID-19 est de 8 ans (60 mois) suivant la date d'octroi du crédit (26 mars 2020).

Le remboursement du crédit COVID-19 est prévu comme suit :

- CHF 41'700, semestriellement, au 31 mars et au 30 septembre, la première fois le 31 mars 2022.

Pendant la durée du recours au crédit COVID-19, l'entreprise ne peut pas distribuer de dividendes ni de tantièmes, ni rembourser des apports en capital. De plus, d'autres restrictions s'appliquent à l'octroi et au remboursement de prêts aux propriétaires. Conformément aux dispositions relatives à la perte de capital et/ou au surendettement selon l'art. 725 CO, le crédit COVID-19 cautionné à hauteur de CHF 500'000 n'est pas considéré comme du capital étranger (art. 24 de la loi sur les cautionnements solidaires liés au COVID-19).

15. Produits et charges exceptionnels / hors exploitation

Suite à la décision de l'actionnaire majoritaire actuel de céder sa participation, Zwahlen et Mayr S.A. a mandaté KPMG pour réaliser une due diligence afin de fournir tous les éléments nécessaires à une valorisation correcte de la société. Par ailleurs, suite à un contrôle fiscal au titre de la TVA portant sur l'année 2017 sur sa succursale italienne, Zwahlen et Mayr S.A a reçu un avis d'imposition définitif.

Les montants engagés et dus au titre des frais susmentionnés sont détaillés dans la note n° 2.3 de la page 24 du présent rapport.

Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan au 31 décembre 2024

	31.12.2024	31.12.2023
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	11 163	10 876
Résultat de l'exercice	(611)	302
Bénéfice au bilan à disposition de l'AG	10 552	11 178

Proposition du Conseil d'administration :

Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	-	15
Report en nouvel exercice	10 552	11 163
Dividendes	-	-
Bénéfice au bilan	10 552	11 178

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de Zwahlen et Mayr S.A., Aigle

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Zwahlen et Mayr S.A. (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 57 à 62) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Éléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des comptes annuels de la période sous revue. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion d'audit. Nous n'exprimons pas d'opinion d'audit distincte sur ces éléments.

Evaluation des stocks

Elément clé de l'audit

La valeur comptable nette à l'actif du bilan au 31 décembre 2024 des stocks est de KCHF 19'887 (2023: KCHF 18'977) sur un total de bilan de KCHF 46'663 (2023: KCHF 48'914).

Les stocks ainsi que les transactions y relatives, représentent une part importante des états financiers qui requiert le jugement de la direction pour déterminer une base de coût appropriée pour chaque type de stock et pour évaluer si la valeur est inférieure à la valeur nette de réalisation du stock disponible à la fin de l'année. Des estimations sont également nécessaires pour déterminer les provisions pour excédent de stock et obsolescence.

Le risque inhérent à ces positions est donc élevé en raison du caractère subjectif des dites estimations et hypothèses retenues par la Direction.

Pour plus d'informations, les stocks sont présentés en note 1 de l'annexe aux comptes annuels.

Notre réponse

Nous avons mis en œuvre les procédures d'audit suivantes pour évaluer la valeur des stocks :

- Vérification de l'existence du système de contrôle interne relatif aux stocks. Appréciation du processus d'identification d'indicateurs de perte de valeur et acquisition des contrôles y relatifs.
- Validation par échantillonnage et sur la base d'éléments probants (contrats, factures), de l'exhaustivité et l'exactitude des coûts. Vérification des différentes méthodes de calcul des coûts mises en œuvre, de la correcte valorisation des matières premières et consommables, des articles en-cours de fabrication et les produits finis
- Participation et évaluation du processus de prise d'inventaire physique
- Entretiens avec la Direction sur les provisions constituées par rapport à politique comptable défini. Appréciation du caractère approprié des hypothèses et jugements de la Direction quant à la valeur nette de réalisation des différents éléments en stock.
- Revue et analyse des écritures d'ajustements manuels sur les positions stocks
- Vérification du caractère approprié de l'information financière associée aux stocks dans les notes aux comptes annuels.

Nous estimons que le traitement comptable retenu par la Direction et les informations en annexe y relatives sont raisonnables.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels établis selon les normes Swiss GAAP RPC, des comptes annuels statutaires, du rapport de rémunération et de nos rapports correspondants.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Lausanne, le 18 mars 2025

Forvis Mazars SA



Michael Ackermann
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Valentin Perroud
Expert-réviseur agréé

Lined writing area consisting of multiple horizontal dashed lines.